Royaume du Maroc
Ministère de la Santé
et de la Protection Sociale

المملكة المغربية
وزارة الصحة والحماية الاجتماعية

Coopération Internationale en Santé 2022

avec l'appui de
Organisation mondiale de la Santé
Maroc

وزارة الصحة والحماية الاجتماعية
Ministère de la Santé et de la Protection Sociale

Sa Majesté le Roi Mohammed VI, que Dieu L'assiste

REMERCIEMENTS

Ce rapport synthétise les actions réalisées par le Ministère de la Santé et de la Protection Sociale pendant l'année 2022 en collaboration avec les partenaires internationaux. Il a été élaboré sous la Direction de Monsieur Abdelouahab BELMADANI, Directeur de la Planification et des Ressources Financières.

Le comité de rédaction est composé de :

- **Madame Sanâa CHERQAOUI,** Chef de la Division de la Coopération, relevant de la Direction de la Planification et des Ressources Financières ;
- **Madame Chaimae EL BAKKALI,** Chef du Service des Organisations Internationales Intergouvernementales à la Division de la Coopération ;
- **Madame le Dr. Soumia ZAHRANI,** Chef du Service de la Coopération Bilatérale et Régionale à la Division de la Coopération ;
- **Madame Nada ELMAMOUN,** Cadre à la Division de la Coopération ;
- **Madame Soumia KAJJOUT,** Cadre au Service des Organisations Internationales Intergouvernementales à la Division de la Coopération ;
- **Madame Khadija EL BOUATTAOUI,** Cadre au Service de la Coopération Bilatérale et Régionale à la Division de la Coopération ;
- **Madame Maha MACHICH,** Cadre au Service de la Coopération Bilatérale et Régionale à la Division de la Coopération.

Le comité de lecture est composé de :

- **Monsieur Abdelouahab BELMADANI,** Directeur de la Planification et des Ressources Financières ;
- **Monsieur le Dr. Hafid HACHRI,** Chargé du Système et des Programmes de Santé au Bureau de l'OMS au Maroc ;
- **Monsieur Abdelilah EL MARNISSI,** Chef de la Division de la Planification et des Etudes, relevant de la Direction de la Planification et des Ressources Financières ;
- **Monsieur Imad BELAARAIDIA,** Chef de Service de la Couverture Sanitaire et de l'Intégration des Activités à la Direction des Hôpitaux et des Soins Ambulatoires.

Le comité de rédaction tient à exprimer ses vifs remerciements aux membres du comité de lecture pour leur expertise, leur disponibilité ainsi que leur soutien pour la finalisation de ce rapport.

La Direction et les comités sus cités remercient vivement tous les cadres de la Division de la Coopération pour leur contribution dans l'élaboration du présent rapport.

Les remerciements s'adressent également à toutes les Directions Centrales et Régionales, aux Centres Hospitaliers Universitaires (CHU) ainsi qu'à l'ensemble des partenaires internationaux qui ont participé à l'élaboration de ce document.

Nos remerciements vont également à toute l'équipe du Bureau Pays de l'OMS pour leur appui constant et régulier.

SOMMAIRE

LISTE DES ACRONYMES

LISTE DES TABLEAUX

LISTE DES GRAPHIQUES

PREFACE

INTRODUCTION 1

CHAPITRE I : RENFORCEMENT DE LA DIPLOMATIE SANITAIRE 2

I- Vers une meilleure dynamique de la Coopération Internationale en santé 2

II- Consolidation des liens de coopération Sud-Sud en santé 8

CHAPITRE 2 : VERS UNE SÉCURITÉ SANITAIRE RENFORCÉE 13

I- Aperçu sur la gestion des risques sanitaires dans le contexte international et national 13

II- Accompagnement des Partenaires internationaux à la gestion des risques sanitaires 18

CHAPITRE 3 : RENFORCEMENT DES FONCTIONS DU SYSTÈME NATIONAL DE SANTÉ... 22

I- Aperçu sur les principales réformes en cours 22

II- Accompagnement des Partenaires internationaux 25

CONCLUSION 35

LISTE DES ACRONYMES

AC+ de l'OMS	:	Convention, Accord ou autre Instrument International de l'OMS
AECID	:	Agence Espagnole de Coopération Internationale pour le développement
AFD	:	Agence Française de Développement
AIEA	:	Agence Internationale de l'Energie Atomique
AMA	:	Agence Africaine des Médicaments
AMR	:	Résistance Aux Antimicrobiens
BAD	:	Banque Africaine de Développement
BEI	:	Banque Européenne d'Investissement
BID	:	Banque Islamique de Développement
BM	:	Banque Mondiale
CCSC	:	Communication pour le Changement Social du Comportement
CNOUSP	:	Centre National d'Opérations d'Urgence en Santé Publique
CPN	:	Consultation Prénatale
CSU	:	Couverture Sanitaire Universelle
CRAC	:	Comités Régionaux d'Audit Confidentiel
ECDC	:	Centre Européen de Prévention et de Contrôle des Maladies
EMC	:	Equipes Médicales Chinoises
EMPHENET	:	The Eastern Mediterranean Public Health Network
ESSP	:	Etablissements de Soins de Santé Primaires
FADES	:	Fonds Arabe pour le Développement Economique et Social
FAO	:	Organisation des Nations Unies pour l'Alimentation et l'Agriculture
FM	:	Fonds Mondial de Lutte contre le Sida, la Tuberculose et le Paludisme
FIF	:	Fonds Intermédiaire Financier
GAP	:	Plan d'Action Mondial Prioritaire contre la pandémie de la Covid-19
JICA	:	Agence Japonaise de Coopération Internationale
MELP	:	Programme Ministériel de Leadership Exécutif
INB	:	Organe Intergouvernemental de Négociation
INDH	:	Initiative Nationale pour le Développement Humain
KOICA	:	Agence Coréenne de Coopération Internationale
MSPS	:	Ministère de la Santé et de la Protection Sociale

NRBC	:	Risques Nucléaires, Radiologiques, Bactériologiques et Chimiques
ODD	:	Objectifs de Développement Durable
OIAC	:	Organisation pour l'Interdiction des Armes Chimiques
OIM	:	Organisation Internationale pour les Migrants
OMS	:	Organisation Mondiale de la Santé
OMSA	:	Organisation Mondiale de la Santé Animale
ONG	:	Organisation Non Gouvernementale
ONUFEMMES	:	Entité des Nations Unies pour l'Egalité des sexes et l'autonomisation des femmes
ONUSIDA	:	Programme commun des Nations unies sur le VIH/sida
PFA	:	Paralysie Flasque Aiguë
PNUE	:	Programme des Nations Unies pour l'Environnement
PNSSU	:	Programme National de Santé Scolaire et Universitaire
PPD	:	Partenariat en Population et Développement
PPD	:	Prêt pour Politique de Développement
RAA	:	Rhumatisme Articulaire Aigue
RSI	:	Règlement Sanitaire International
SCHEPPR	:	Commission Permanente de Prévention, de Préparation et de Riposte en cas d'Urgence Sanitaire
SSR	:	Santé Sexuelle et Reproductive
SREC	:	Santé de Reproduction, santé de l'Enfant et soins Curatifs
TB	:	Tuberculose
UNFPA	:	Fonds des Nations Unies pour la Population
UNHCR	:	Haut-Commissariat des Nations Unies pour les Réfugiés
UNICEF	:	Fonds des Nations Unies pour l'Enfance
UE	:	Union Européenne
URCI	:	Unités Régionales de Communication et d'Information
USPPI	:	Urgences de Santé Publique de Portée Internationale
WGIHR	:	Amendements au Règlement Sanitaire International
WGPR	:	Groupe de Travail sur le Renforcement de la Préparation et de la Riposte de l'OMS aux Urgences Sanitaires

LISTE DES TABLEAUX

Tableau 1	:	Appui budgétaire pour la gestion des risques sanitaires	**19**
Tableau 2	:	Appui direct pour la gestion des risques sanitaires	**21**
Tableau 3	:	Appui budgétaire des partenaires au Système National de Santé y compris le programme sur la Protection Sociale	**26**
Tableau 4	:	Appui direct des partenaires pour le renforcement et l'optimisation des ressources du Système National de Santé	**28**
Tableau 5	:	Appui direct des partenaires au renforcement de l'offre de soins	**29**
Tableau 6	:	Appui direct des partenaires au renforcement des programmes sanitaires	**33**

LISTE DES FIGURES

Figure 1	:	Appui direct par partenaires pour les programmes sanitaires (Mdhs)	**33**
Figure 2	:	Appui direct des partenaires par programme sanitaire (Mdhs)	**33**
Figure 3	:	Synthèse de l'appui direct des PTF: Répartition des fonds mobilisés par domaine d'action (Mdhs)	**34**

PREFACE

Dans cette conjoncture marquée par la multiplication des risques liés à la santé, tels que les maladies émergentes, les risques environnementaux et les changements climatiques, il s'avère indispensable de renforcer les politiques de santé et de mettre en place des stratégies de gestion des risques sanitaires robustes et proactives, ayant une portée et un impact national, continental et mondial.

A cet égard, la diplomatie sanitaire joue un rôle majeur pour renforcer les négociations sur les politiques de santé, permettant ainsi de combattre les inégalités en matière de santé à l'échelle internationale, de préparer les sociétés pour faire face aux défis des futures pandémies et de maintenir les investissements dans la recherche médicale et les technologies de santé.

C'est ainsi que notre pays s'inscrit parfaitement dans cette optique et s'est engagé pleinement à placer la santé au cœur de l'action politique. A cet effet, la coopération internationale a été marquée par la concrétisation et la mise en œuvre de la feuille de route, tracée par Sa Majesté le Roi, que Dieu l'Assiste, pour généraliser la couverture sociale à toute la population, renforcer la résilience du système de santé et garantir une souveraineté sanitaire. Cette année a connu également des avancées considérables en matière de refonte du système de santé et ce à travers la mise en place d'un arsenal juridique permettant d'instaurer une nouvelle gouvernance du système de santé au niveau national et territorial.

Cette dynamique nationale visant à rendre le système national de santé plus résilient pour faire face aux crises sanitaires nous a incité également à renforcer les liens de coopération internationale en santé y compris la coopération sud-sud, en vue de mobiliser des ressources externes, de s'enquérir de l'expertise internationale, d'échanger les bonnes pratiques et de renforcer les compétences en santé.

Dans ce sens et à l'instar des années précédentes, ce document se veut une illustration des principales réalisations menées pour la concrétisation des chantiers de réformes en cours en mettant en exergue les actions de la diplomatie sanitaire ayant permis de s'ouvrir sur de nouveaux horizons de coopération et de développer davantage la coopération Sud-Sud.

Ministre de la Santé
et de la Protection Sociale

Khalid AIT TALEB

INTRODUCTION

Dans un environnement international caractérisé par la multiplication des menaces de santé publique, la diplomatie sanitaire est devenue fondamentale pour maintenir des systèmes de santé résilients et durables et promouvoir la sécurité sanitaire mondiale. Dans cette optique, trois ans après la pandémie de la Covid-19, l'architecture sanitaire mondiale s'est considérablement renforcée et ce grâce aux efforts fournis par la communauté internationale pour concevoir et mettre en place des politiques et stratégies solides et bien ciblées, basées sur l'innovation et le partenariat.

Le Maroc, à l'instar de plusieurs pays, s'est pleinement engagé dans cette dynamique en inscrivant la santé dans son agenda politique. Ceci a été manifesté, pendant l'année 2022, par la mise en place des projets structurants entre le Royaume et ses partenaires étrangers, dans la perspective de maîtriser les risques sanitaires, de maintenir un système de santé efficace et capable d'assurer la prévention, la détection et le contrôle des urgences de santé publique. Cet accompagnement des partenaires s'est concrétisé particulièrement par la mobilisation des ressources financières et de l'expertise via les programmes d'appui budgétaire, afin de soutenir la mise en œuvre des chantiers de la Protection Sociale et de la refonte du Système National de Santé.

Le soutien et la collaboration africaine étaient également parmi les principaux faits saillants de l'année 2022. En effet, la conjoncture mondiale a incité les pays du Sud à coordonner leurs actions pour examiner les défis communs en matière de développement en partageant les meilleures pratiques et l'expertise nécessaires pour assurer une seule santé.

L'organisation au Maroc de la 1ère Conférence Africaine sur la Réduction des Risques Sanitaires, était également parmi les principales réalisations de l'année 2022. Les débats émanant de cette rencontre ont permis de développer une vision commune de la future Santé en Afrique, en mettant l'accent sur le rôle des programmes de santé publique pour instaurer un climat de confiance à l'échelle communautaire, ainsi qu'entre les populations et les gouvernements.

Elaboré annuellement par le Ministère de la Santé et de la Protection Sociale, le présent document vise à donner un aperçu sur les principales actions de santé menées par notre pays en collaboration avec ses partenaires pour renforcer la sécurité sanitaire, concrétiser le chantier de la protection sociale et promouvoir la mise en œuvre des programmes sanitaires.

CHAPITRE I : RENFORCEMENT DE LA DIPLOMATIE SANITAIRE

Vecteur d'influence et instrument de santé publique, la diplomatie sanitaire s'inscrit dans la stratégie globale de positionnement international des pays. Elle leur permet de faire entendre leur voix en participant à des négociations de portée mondiale en vue de s'accorder sur des solutions adaptées et durables pouvant répondre aux défis actuels et futurs de la santé.

Dans le contexte africain, la diplomatie sanitaire est également fondamentale pour mobiliser les efforts africains afin d'assurer une surveillance et une gestion efficace des épidémies, un accès équitable aux soins de santé et un renforcement des systèmes de santé nationaux.

I. Vers une meilleure dynamique de la Coopération Internationale en santé

L'environnement mondial actuel caractérisé par l'accélération de la mondialisation a renforcé le caractère transversal des menaces sanitaires, appelle dès lors à une mobilisation globale et coordonnée de l'ensemble des acteurs de la coopération internationale.

Dans cette optique et depuis des années, notre pays n'a cessé de développer une coopération solide et fructueuse avec ses Partenaires Techniques et Financiers à travers le monde, afin de préserver la sécurité sanitaire mondiale et de renforcer le Système National de Santé.

C'est dans cette perspective que l'année 2022 a été marquée par l'organisation de plusieurs rencontres de Haut Niveau tenues avec Son Excellence Monsieur le Ministre de la Santé et de la Protection Sociale, la signature de plusieurs accords internationaux et la participation aux événements de Haut Niveau organisés au Maroc et à l'étranger.

Ces actions ont permis de consolider les acquis et de s'ouvrir sur des nouveaux domaines d'intérêt commun.

A. Coopération Internationale au cœur de l'agenda ministériel

La consolidation des acquis et les perspectives de la coopération entre le Ministère de la Santé et de la Protection Sociale et ses partenaires ont été au centre des audiences ministérielles organisées en 2022 et résumées dans le chronogramme suivant :

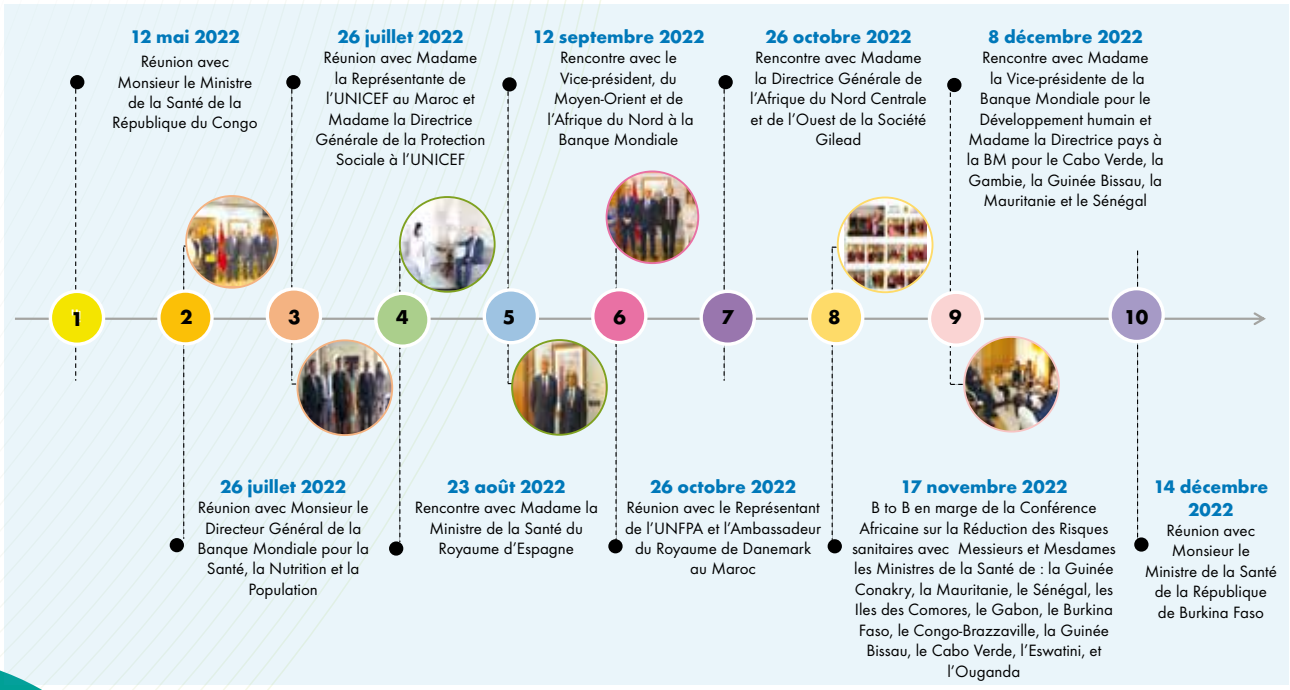
1
12 mai 2022
Réunion avec Monsieur le Ministre de la Santé de la République du Congo
2
26 juillet 2022
Réunion avec Monsieur le Directeur Général de la Banque Mondiale pour la Santé, la Nutrition et la Population
3
26 juillet 2022
Réunion avec Madame la Représentante de l'UNICEF au Maroc et Madame la Directrice Générale de la Protection Sociale à l'UNICEF
4
23 août 2022
Rencontre avec Madame la Ministre de la Santé du Royaume d'Espagne
5
12 septembre 2022
Rencontre avec le Vice-président, du Moyen-Orient et de l'Afrique du Nord à la Banque Mondiale
6
26 octobre 2022
Réunion avec le Représentant de l'UNFPA et l'Ambassadeur du Royaume de Danemark au Maroc
7
26 octobre 2022
Rencontre avec Madame la Directrice Générale de l'Afrique du Nord Centrale et de l'Ouest de la Société Gilead
8
17 novembre 2022
B to B en marge de la Conférence Africaine sur la Réduction des Risques sanitaires avec Messieurs et Mesdames les Ministres de la Santé de : la Guinée Conakry, la Mauritanie, le Sénégal, les Iles des Comores, le Gabon, le Burkina Faso, le Congo-Brazzaville, la Guinée Bissau, le Cabo Verde, l'Eswatini, et l'Ouganda
9
8 décembre 2022
Rencontre avec Madame la Vice-présidente de la Banque Mondiale pour le Développement humain et Madame la Directrice pays à la BM pour le Cabo Verde, la Gambie, la Guinée Bissau, la Mauritanie et le Sénégal
10
14 décembre 2022
Réunion avec Monsieur le Ministre de la Santé de la République de Burkina Faso

B- Conclusion de nouveaux accords internationaux pour un partenariat stratégique

L'année 2022 a été marquée également par la conclusion de plusieurs accords internationaux dans le domaine de la santé, notamment :

Arrangement Administratif relatif à l'application de la Convention de Sécurité Sociale entre le Royaume du Maroc et le Royaume de Belgique
23 mai 2022

Convention de Financement du prêt de Politique de Développement pour le Renforcement du Capital Humain pour un Maroc résilient avec la Banque Mondiale
25 Juillet 2022

Convention de financement de Politique de Développement pour l'Appui à la Généralisation de la Couverture Sociale (PAGCS) avec la BAD
7 novembre 2022

Convention de Coopération, entre le Ministère de la Santé et de la Protection Sociale et Le Haut-Commissariat des Nations Unies pour les Réfugiés
14 novembre 2022

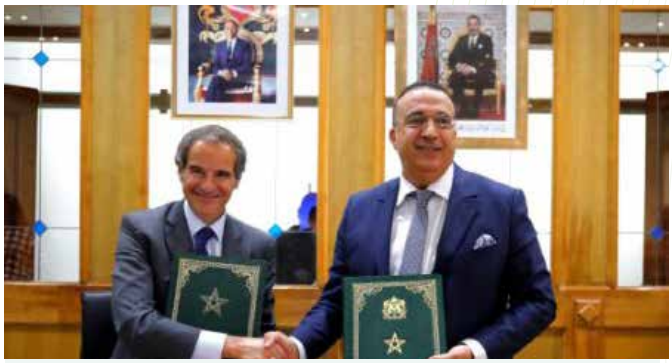

Mémorandum d'Entente dans le domaine de la Lutte contre le Cancer et les Maladies d'Origine Animale, entre le Ministère de la Santé et de la Protection Sociale et l'Agence Internationale de l'Energie Atomique (AIEA)
20 juin 2022

C- Implication effective dans les Instances de Gouvernances Internationale en santé

L'année 2022 a été également marquée par l'organisation de plusieurs événements internationaux de haut niveau sur différentes thématiques, et auxquels le Ministère de la Santé et de la Protection Sociale avait pris part dont notamment :

75éme Session de l'Assemblée Mondiale de la Santé « La Santé pour la Paix, la Paix pour la Santé » Genève, 22 - 28 mai 2022

« .....Autant de défis existentiels qui révèlent l'importance d'une intégration approfondie de la santé et de la **paix, à travers le dépassement des clivages et le déploiement d'efforts collectifs, concertés et innovants, afin d'infléchir le cours de l'histoire pour un monde plus apaisé, plus sain et plus durable ».**

« .... le Maroc, guidé par la vision Clairvoyante de Sa Majesté le Roi Mohammed VI, Que Dieu L'Assiste et animé par la volonté d'apporter sa pierre à l'édifice, pour un accès équitable et sécurisé aux vaccins aux populations du continent africain, a lancé, les travaux de réalisation d'une usine de fabrication de vaccins anti-Covid-19 et autres vaccins.

« ...C'est ainsi que Sous le Leadership de Sa Majesté le Roi Mohammed VI Que Dieu L'Assiste, le chantier national de la protection sociale a connu une forte impulsion et des exigences rigoureuses pour sa mise en œuvre, allant de la généralisation de l'assurance maladie à l'élargissement de l'adhésion au régime de retraite... ».

« ...A cet égard, la réussite de ce chantier de protection sociale a incité notre département à revoir sa stratégie sectorielle selon une nouvelle approche, basée sur une refonte de notre système de santé, enclenchée en vue de bâtir un système de santé solide et résilient capable de faire face aux crises sanitaires futures et garantir une meilleure santé pour la paix. Cette réforme repose sur quatre piliers majeurs visant essentiellement la valorisation et le renforcement des ressources humaines en santé, la mise à niveau et la régionalisation de l'offre de soins, l'instauration d'une nouvelle gouvernance du système de santé et la mise en place d'un système d'information intégré ».

Extrait de la Déclaration de Son Excellence Monsieur le Pr. Khalid Ait TALEB, Ministre de la Santé et de la Protection Sociale

150ème et 151éme Session du Conseil Exécutif de l'OMS Genève, 24 au 29 janvier 2022, et 30 mai 2022

Ces Sessions étaient l'occasion de mettre en exergue l'impact de la pandémie de Covid-19 au niveau mondial, le rôle crucial du diagnostic, de la vaccination et du maintien des services de santé essentiels dans la préservation des vies et le renforcement de la sécurité sanitaire mondiale.

Cette session était également marquée par le vote en faveur d'un second mandat de l'actuel Directeur Général de l'OMS.

Les résolutions discutées ont porté essentiellement sur la lutte contre les maladies transmissibles et non transmissibles, les systèmes de prévention et de riposte face aux futures situations d'urgence sanitaire mondiale et de pandémies, ainsi que les débats liés aux questions budgétaires, au financement durable et à la gouvernance de l'organisation.

69 ème Session du Comité Régional de l'OMS pour la Région de la Méditerranée Orientale « Atteindre les objectifs de développement durable à l'ère post-COVID-19 : accélérer la couverture sanitaire universelle et la sécurité sanitaire – la santé pour tous et par tous ». Caire, 10 -13 octobre 2022

Cette session était l'occasion de mettre en lumière l'importance cruciale de maintenir une architecture solide pour les urgences sanitaires dans la promotion de la santé pour tous et par tous.

Cette rencontre a connu la désignation du Maroc pour faire partie de :

- Conseil conjoint de coordination du Programme spécial de recherche et de formation concernant les maladies tropicales pour une période de quatre ans, du 1er janvier 2022 au 31 décembre 2026 ;
- La Commission permanente de prévention, de préparation et de riposte en cas d'urgence sanitaire pour une période de deux ans.

66ème Session Ordinaire de la Conférence Générale de l'AIEA Vienne, 26 - 30 septembre 2022

Cette session était l'occasion de mettre en lumière l'importance cruciale de maintenir une architecture solide pour les urgences sanitaires dans la promotion de la santé pour tous et par tous.

Cette rencontre a connu la désignation du Maroc pour faire partie de :

- Conseil conjoint de coordination du Programme spécial de recherche et de formation concernant les maladies tropicales pour une période de quatre ans, du 1er janvier 2022 au 31 décembre 2026 ;
- La Commission permanente de prévention, de préparation et de riposte en cas d'urgence sanitaire pour une période de deux ans.

56ème Session et 57ème Session Ordinaire du Conseil des Ministres Arabes de la santé, Caire, 23-24 février 2022. Genève, 22 mai 2022

Ces sessions étaient l'occasion de coordonner l'action arabe commune dans le domaine de la santé, de renforcer les positions unifiées et de défendre des intérêts arabes au niveau international.

En outre, plusieurs décisions ont été prises concernant notamment les domaines des médicaments et vaccins, les professions infirmières et obstétricales, la lutte contre les drogues, et la recherche dans le domaine de la santé.

2ème Conférence Internationale sur la Santé publique en Afrique «Reprise post pandémie : L'Afrique à la croisée des chemins » Kigali, 13-15 décembre 2022

Cet événement a constitué une plateforme unique à travers laquelle les dirigeants, les chercheurs, les décideurs et les parties prenantes d'Afrique ont pu partager les enseignements et les leçons tirés de la COVID-19 pour créer et maintenir des systèmes de santé plus résilients.

Sommet Mondial de la Santé « Amener la Santé Mondiale à un nouveau niveau » Berlin, 16 - 18 octobre 2022

Cette rencontre vise à renforcer les échanges, à stimuler des solutions innovantes aux défis de la santé, à faire de la santé mondiale un enjeu politique clé et à promouvoir le débat mondial sur la santé dans l'esprit des objectifs de développement durable des Nations Unies : ODD 17 «Partenariat pour les objectifs ».

18ème Conférence Ministérielle « les droits de l'homme au cœur des politiques en matière de drogues et d'addictologie et addiction » Lisbonne, 13-14 décembre 2022

Cette rencontre de Haut Niveau a été marquée par l'adoption de la «Déclaration de Lisbonne », qui prévoit la mise en œuvre d'une approche axée sur les droits de l'Homme pour améliorer les politiques en matière d'addiction, dont notamment les addictions liées à l'utilisation des technologies de la communication et de l'information et les troubles qui y sont liés.

Forum tchéco-africain sur la Santé Prague, 18-19 mai 2022

Ce Forum était l'occasion de mettre en exergue le savoir-faire des entreprises tchèques dans les domaines sanitaires et hospitaliers et de discuter avec les pays participants les modalités de mettre en œuvre une collaboration future tchéco-africaine dans le domaine sanitaire.

Cette conférence a connu le partage de l'expérience marocaine en matière de gestion de la pandémie de Covid-19.

Réunion de Haut Niveau sur la Santé et la Migration Istanbul, 18 mars 2022

Cette rencontre intervient dans un contexte de crises humanitaires multiples déclenchées par des conflits, des catastrophes naturelles et le changement climatique ce qui a augmenté le nombre des migrants à l'échelle mondiale.

Les débats lors de cette réunion ont mis l'accent sur l'importance de généraliser la Couverture Sanitaire Universelle au profit des migrants et des réfugiés et de maintenir des systèmes de santé inclusifs et centrés sur la personne.

4ème édition du US-Africa Business Summit « Construire ensemble l'avenir » Marrakech, 20 juin 2022

Monsieur le Pr. Khalid AIT TALEB, Ministre de la Santé et de la Protection Sociale, a pris part lors de cette 4ème édition au panel portant sur le rôle du partenariat public-privé dans le renforcement des systèmes de santé et l'accélération de la mise en place de la Couverture Sanitaire Universelle (CSU).

Monsieur le Ministre a mis en exergue l'importance de la coordination entre le secteur public et privé dans le renforcement du Système National de la Protection Sociale, tout en soulignant la nécessité de créer un cadre de partenariat capable de garantir une justice sanitaire effective procurant à tous les marocains un accès aux soins équitable et meilleur.

Colloque international « La protection sociale au Maroc : un chantier de règne » Skhirat, 26-27 juillet 2022

Lors de son intervention à l'ouverture de cet événement, Monsieur le Pr. Khalid AIT TALEB, Ministre de la Santé et de la Protection Sociale a indiqué, que le chantier de généralisation de la protection sociale constitue une véritable révolution visant la création d'une société forte, inclusive, égalitaire et solidaire.

La réussite de ce chantier requiert, la création d'un environnement mobilisateur, de tous les acteurs concernés, la mise en place des instruments juridique, institutionnel, technique et financier ainsi qu'une bonne gouvernance pour orchestrer la conduite du changement y afférent.

3ème édition du Sommet International de la Communication pour le Changement Social du Comportement (CCSC) «Leadership du secteur public en matière de changement social et comportemental » Marrakech, 5- 9 décembre 2022

Monsieur le Ministre de la Santé et de la Protection Sociale a mis l'accent sur l'importance du changement social du comportement dans l'amélioration de la santé de la population notamment dans le contexte marocain.

Ce Sommet était l'occasion de partager les connaissances, de mobiliser les moyens disponibles et d'unifier les efforts en matière d'implémentation de projets de CCSC.

En marge du Sommet le Département de la Santé a participé activement au panel sur la gouvernance.

D- Autres actions de consolidation de la coopération internationale

Cérémonie d'au revoir des Equipes Médicales Chinoises (EMC) Rabat, 22 septembre 2022

Cette cérémonie était l'occasion de mettre en exergue les forts liens de coopération qui lient le Maroc et la Chine dans le domaine de la santé et de saluer et reconnaitre le travail des EMC pendant deux années au Maroc.

Réunion de travail avec les représentants du Laboratoire russe « R-Pharma » Rabat, 23 décembre 2022

Dans le cadre du renforcement de la coopération dans le domaine des médicaments et des produits de santé, la rencontre a permis de discuter les modalités de mise en œuvre du contrat signé entre les deux parties en septembre 2021.

Réunion de travail avec l'Agence Coréenne de Coopération Internationale, Rabat, 23 décembre 2022

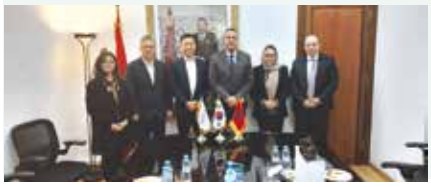

Dans la perspective d'entamer de nouveaux projets de coopération, les participants ont salué la qualité de la coopération entre les deux pays et ont mis l'accent sur le renforcement de la coopération dans le domaine de la santé maternelle.

Elaboration du rapport de coopération internationale en santé en 2021

Le rapport de 2021 sur la coopération internationale en santé, donne un aperçu sur l'accompagnement des Partenaires Internationaux aux efforts fournis pour la lutte contre la pandémie, ainsi que sur les actions menées dans le cadre de la coopération internationale en vue de renforcer l'offre de soins et d'améliorer la santé de la population. Il met également en exergue les actions de partage de bonnes pratiques dans le cadre de la coopération Sud-Sud.

Lancement du processus d'élaboration du nouveau Cadre de Coopération en Santé Maroc - OMS 2023 - 2027, Rabat, 23 novembre 2022

Cette nouvelle stratégie vise à identifier des priorités mutuelles, s'alignant sur les dispositifs du Nouveau Modèle de Développement, la réforme de la Protection Sociale, la refonte du système national de santé, ainsi que le Cadre de coopération pour le Développement Durable des Nations Unies pour le Maroc 2023-2027, le 13ème programme général de travail de l'OMS et la Stratégie de l'OMS pour la Région de la Méditerranée Orientale.

II. Consolidation des liens de coopération Sud-Sud en santé

Considérée comme un instrument fondamental de l'intégration économique et sociale, la coopération Sud-Sud en santé, fondée sur la solidarité, l'équité et le partenariat a permis, au fils des années un partage efficace des ressources, des meilleures pratiques et de l'expertise entre les pays du Sud.

A cet égard, le Ministère de la Santé et de la Protection Sociale s'est inscrit activement dans cette dynamique en multipliant ses interventions et ses actions de coopération dans la perspective d'atteindre les aspirations de l'Agenda 2063.

Dans cette optique, l'année 2022 a connu la réalisation de plusieurs actions portant essentiellement sur la consolidation des acquis, le renforcement des capacités et l'échanges d'expériences et d'expertises.

A- Signature de nouveaux accords de coopération

Dans la perspective de renforcer davantage la Coopération Sud-Sud en santé, plusieurs accords avec des pays africains ont été signés en 2022, à savoir :

Renouvellement de la Convention sur les Evacuations Sanitaires avec la Mauritanie en marge de la 8ème Commission Mixte
mars 2022

Protocole d'Accord Global en santé entre le Gouvernement du Royaume du Maroc et le Gouvernement de la République de la Guinée
juin 2022

Convention de partenariat entre l'Agence Nationale de l'Assurance Maladie du Maroc et l'Agence Nationale d'Assistance Médicale du Mali
mai 2022

Accords de Coopération signés entre le Centre Hospitalier Universitaire Ibn Sina de Rabat et :

- Le Centre Hospitalier Universitaire d'Andohatapenaka d'Antananarivo de Madagascar, mai 2022 ;
- Le Centre Hospitalier Universitaire de Josef Raseta bafelatanana de Madagascar, mai 2022 ;
- Le Centre Hospitalier Universitaire Pédiatrique-Charles De Gaulle de Burkina Faso, novembre 2022 ;
- Le Centre Hospitalier Régional de Ziguinchor de Sénégal, décembre 2022.

B- Renforcement des capacités

Notre pays accorde une place primordiale au renforcement des capacités dans sa politique de coopération étrangère avec les pays du Sud en réservant des places aux étudiants étrangers souhaitant poursuivre leur formation au Maroc.

A cet égard, pendant l'année académique 2022-2023, 239 étudiants originaires de 34 pays ont été inscrits aux ISPITS marocains dans différentes spécialités.

En outre, plusieurs stages de formation couvrant plusieurs thématiques et disciplines ont été organisés durant l'année 2022 au profit des professionnels de santé relevant des iles des Comores, Burundi, les Caraïbes, le Bénin, la Mauritanie, la Cote d'Ivoire, le Sénégal, et le Madagascar. Ces stagiaires ont été accueillis par les différentes structures et institutions relevant du MSPS et se présentent comme suit :

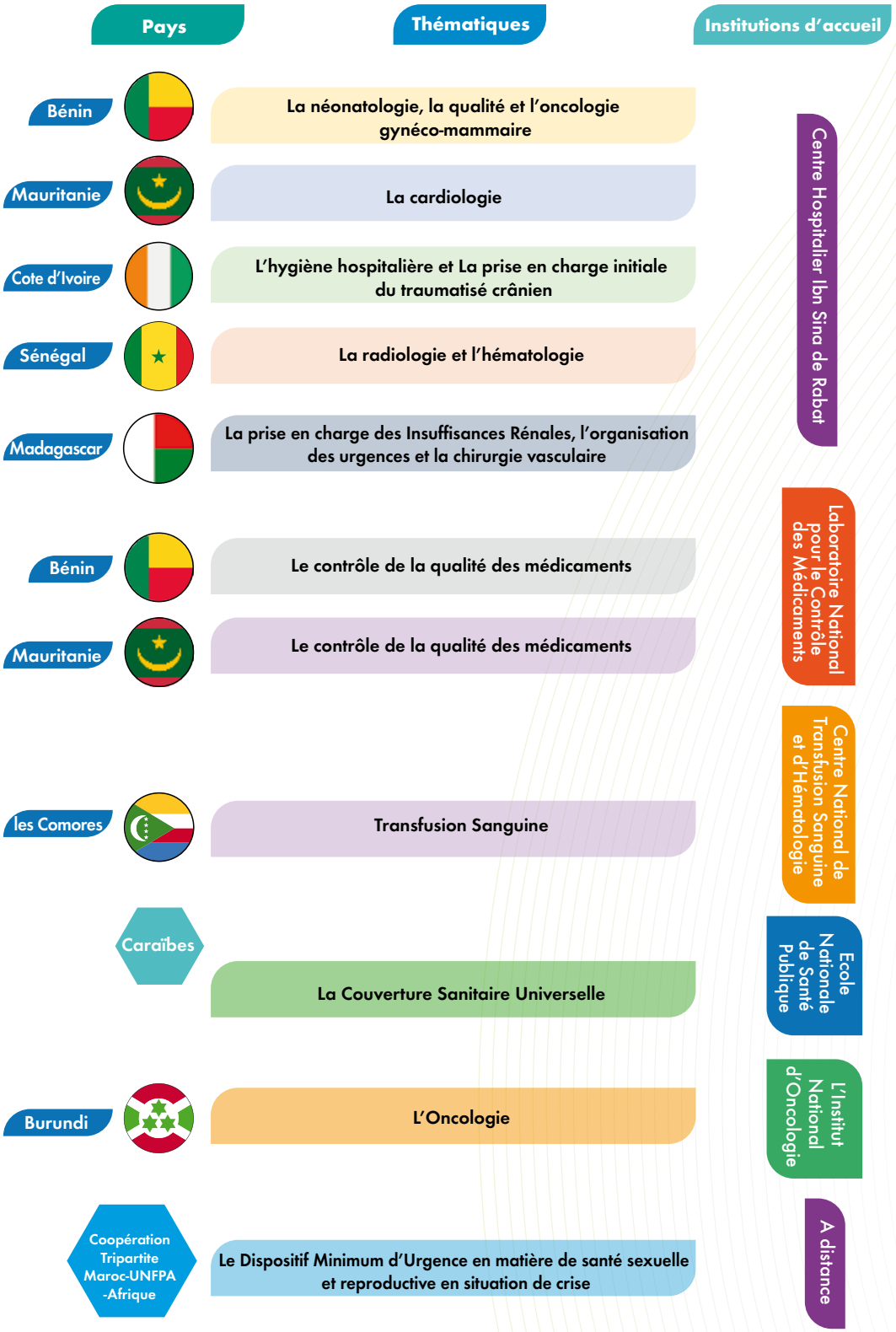
Pays
Thématiques
Institutions d'accueil
Bénin
La néonatologie, la qualité et l'oncologie gynéco-mammaire
Mauritanie
La cardiologie
Cote d'Ivoire
L'hygiène hospitalière et La prise en charge initiale du traumatisé crânien
Sénégal
La radiologie et l'hématologie
Madagascar
La prise en charge des Insuffisances Rénales, l'organisation des urgences et la chirurgie vasculaire
Centre Hospitalier Ibn Sina de Rabat
Bénin
Le contrôle de la qualité des médicaments
Mauritanie
Le contrôle de la qualité des médicaments
Laboratoire National pour le Contrôle des Médicaments
les Comores
Transfusion Sanguine
Centre National de Transfusion Sanguine et d'Hématologie
Caraïbes
La Couverture Sanitaire Universelle
Ecole Nationale de Santé Publique
Burundi
L'Oncologie
L'Institut National d'Oncologie
Coopération Tripartite Maroc-UNFPA -Afrique
Le Dispositif Minimum d'Urgence en matière de santé sexuelle et reproductive en situation de crise
A distance

C- Echanges d'expérience

En vue d'accompagner la politique d'ouverture du Royaume sur les pays de l'Afrique australe et de l'ouest et de l'Amérique Latine, le Ministère de la Santé et de la Protection Sociale a organisé en 2022 et en collaboration avec l'Agence Marocaine de Coopération Internationale des visites de travail au profit des délégations de Libéria, Sierra Léone, Eswatini, Malawi, Burundi, le Capo Verde et Surinam.

Ces visites étaient l'occasion de discuter les grands chantiers de refonte du système national de santé, à travers des réunions et des visites de terrain, dans la perspective d'initier une coopération gagnant-gagnant avec les pays concernés.

En outre, d'autres visites de travail ont été organisées pendant l'année 2022 dans différentes thématiques, en l'occurrence :

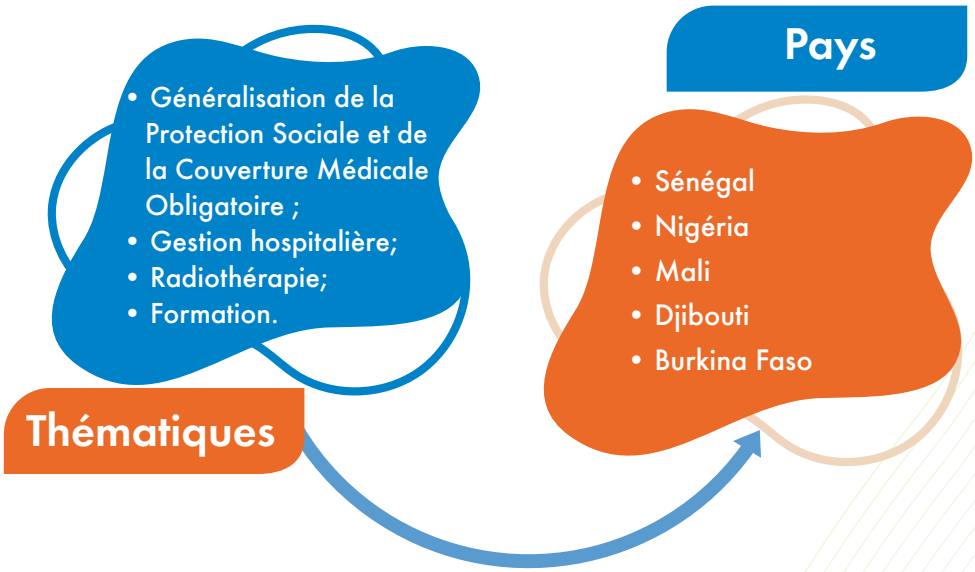

Par ailleurs, le Ministère de la Santé et de la Protection Sociale a pris part à la :

- 1ère édition de l'exposition de la conférence médicale Africaine « Africa Health Excon », tenue en Egypte, du 05 au 07 Juin 2022 ;
- 9ème Séminaire International Biennal, tenu à Abidjan, du 21 au 25 mars 2022, sous le thème « le Développement du Management et du Leadership pour les Femmes en Afrique » ;
- Réunion des Coordonnateurs des pays Partenaires en Population et Développement (PPD), tenue en Thaïlande, en novembre 2022, à l'occasion de la Conférence Internationale sur la Planification Familiale (ICFP).

Aussi, le Ministère de la Santé et de la Protection Sociale a célébré le 26 septembre 2022 à Rabat conjointement avec le Ministère de la Santé du Sénégal et en partenariat avec l'UNFPA, la journée internationale de la contraception.

D- Coopération avec l'Union Africaine

La coopération avec l'Union Africaine dans le domaine de la santé a toujours pris une place importante pour le Maroc et s'est concrétisée en 2022 par la participation du Ministère de la Santé et de la Protection Sociale aux différentes réunions organisées dans le cadre des plans et programmes d'actions adoptés par cette instance.

Participation aux événements et ateliers relatifs aux thématiques suivantes :

- L'investissement du secteur privé dans la santé ;
- La production des vaccins, la politique pharmaceutique et la réforme du système de santé africain ;
- Le Lancement virtuel du Programme Ministériel de Leadership Exécutif (MELP) ;
- La résilience Nutritionnelle ;
- La Sécurité Alimentaire et la Nutrition sur le Continent Africain ;
- La prévention et le contrôle du VIH ;
- La surveillance coordonnée basée sur les événements, et la surveillance transfrontalière ;
- La prévention et le contrôle des maladies non transmissibles et les troubles de la santé mentale sur le Continent Africain ;
- La Santé Communautaire en Afrique et la Surveillance de la Mortalité.

Collaboration entre l'IPM et le CDC Africa

- Organisation au Maroc par l'IPM, en collaboration avec CDC Africa de l'atelier de réflexion et de micro planification des actions pour la mise en place d'un centre d'expertise et de formation en vaccinologie.
- La Participation de l'IPM aux différents événements organisés par le CDC Afrique notamment :
  - La 1ère Session Extraordinaire de la Conférence des Etats parties au Traité portant création de l'Agence Africaine des Médicaments (AMA) ;
  - La formation de formateurs sur la biosécurité et la bio sureté ;
  - La Réunion de haut niveau sur le développement du personnel de la santé pour la Sécurité Sanitaire en Afrique ;
  - La 10ème Réunion Ordinaire du Conseil d'Administration du CDC.

Contribution au processus d'élaboration du Rapport Intermédiaire du Royaume du Maroc sur la mise en œuvre de l'Agenda 2063

La santé est concernée par l'objectif 3 de l'agenda 2063 «des citoyens en bonne santé et bien nourris » et les indicateurs y relatifs, en l'occurrence :

- Accroître d'au moins 30% les niveaux d'accès des femmes aux services de santé sexuelle et reproductive ;
- Réduire les taux de mortalité maternelle d'au moins 50% ;
- Réduire l'incidence du VIH/sida, du paludisme et de la tuberculose d'au moins 80% ;
- Accès aux médicaments antirétroviraux (ARV) est de 100%.
- Réduire le retard de croissance chez les enfants à 10% et l'insuffisance pondérale à 5%.

CHAPITRE 2 : VERS UNE SÉCURITÉ SANITAIRE RENFORCÉE

La crise sanitaire engendrée par la pandémie de Covid-19 est un fort exemple des menaces directes à la sécurité nationale et mondiale qui a conduit les pays, d'une part à repositionner la santé en tête de leur préoccupation et d'autre part à créer de multiples opportunités en matière de renforcement du multilatéralisme et de la diplomatie sanitaire.

Dans cette optique, le renforcement des capacités et la résilience du système de santé face aux différents risques sanitaires ainsi qu'une communication fiable restent des mesures nécessaires pour maintenir la sécurité sanitaire, tout en adoptant l'approche « Une seule santé ». En plus de la santé humaine cette approche porte aussi sur la santé animale et environnementale, permettant ainsi d'éviter des flambées épidémiques de grande ampleur.

Ce chapitre met l'accent sur les mesures prises à l'échelle internationale et nationale en matière de gestion des risques, tout en mettant l'accent sur l'accompagnement des partenaires internationaux.

I. Aperçu sur la gestion des risques sanitaires au niveau international et national

A- Au niveau international

Pour que le monde soit mieux préparé à faire face aux menaces et aux urgences de santé publique, plusieurs initiatives ont été lancées au niveau international visant particulièrement le renforcement de l'architecture mondiale en vue d'appuyer la préparation, la riposte et la résilience face aux urgences sanitaires, dont les principales réalisations se résument dans le chronogramme suivant :

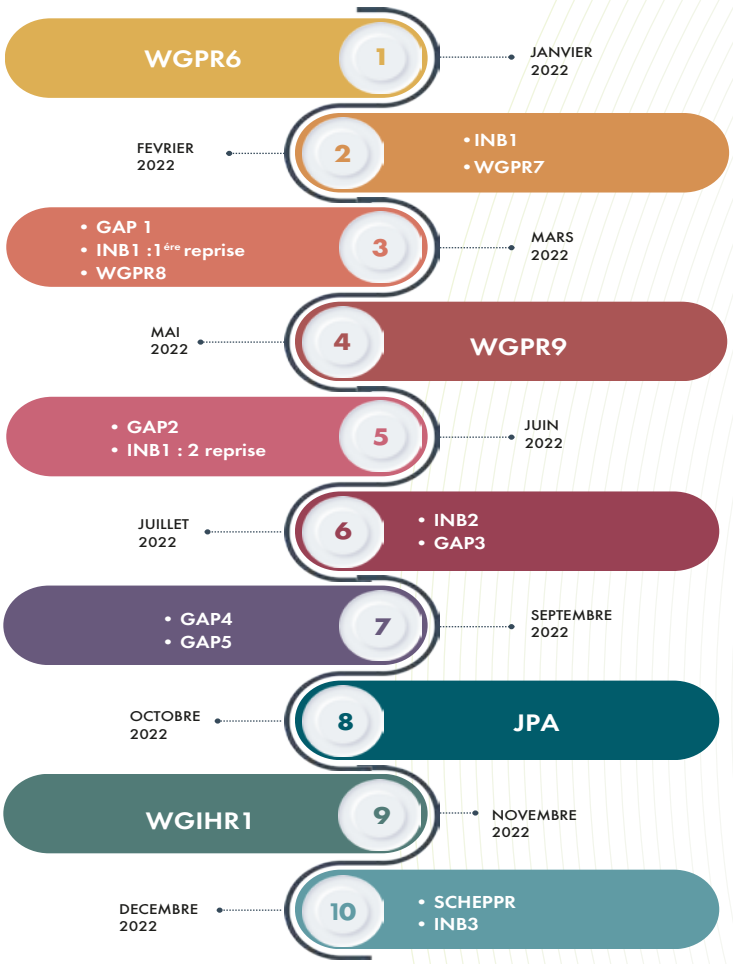

- **INB :** Organe Intergouvernemental de Négociation.
- **WGIHR :** Amendements au Règlement Sanitaire International.
- **SCHEPPR :** Commission permanente de prévention, de préparation et de riposte en cas d'urgence sanitaire.
- **GAP :** Plan d'Action Mondial Prioritaire contre la pandémie de la Covid-19
- **WGPR :** Groupe de travail sur le renforcement de la préparation et de la riposte de l'OMS aux urgences sanitaires.

Organe Intergouvernemental de Négociation (INB)

L'Organe Intergouvernemental de Négociation (INB) chargé de rédiger et de négocier une convention, un accord ou un autre instrument international de l'OMS sur la prévention, la préparation et la riposte face aux pandémies, a été mis en place le 1er décembre 2021 lors de la 2ème session extraordinaire de l'Assemblée Mondiale de la Santé.

L'année 2022 a connu l'organisation de trois réunions dont les principales recommandations se résument ainsi :

INB1

1- Examiner les moyens pour mieux préparer le monde à prévenir les menaces pandémiques et à y faire face

2- Renforcer les capacités nationales, régionales et mondiales selon une approche de pouvoirs public.

3- Instaurer un accès mondial à tous les agents pathogènes avec définition d'une politique globale de production et de distribution équitables des moyens de lutte.

4- Mettre en place des systèmes solides pour la préparation et la riposte aux pandémies.

5- Etablir un plan de financement durable à long terme pour soutenir les systèmes mondiaux de gestion des menaces sanitaires et d'intervention.

6- Donner les moyens à l'OMS en tant qu'autorité directrice et coordonnatrice, dans le domaine de la santé, pour la préparation et la riposte aux pandémies.

7- Mettre en place un instrument complétant les instruments qui existait déjà au sein de l'OMS.

8- Synchroniser les travaux de l'INB et ceux du Groupe de Travail sur les Amendements.

INB2

1- La Convention, l'accord ou autre instrument international de l'OMS (AC+de l'OMS) devrait contenir à la fois des éléments juridiquement contraignants et non juridiquement contraignants ;

2- L'article 19 de la Constitution de l'OMS constitue la disposition complète en vertu de laquelle l'instrument devrait être adopté, au fur et à mesure de l'avancement des travaux, de l'opportunité de l'article 21.

INB3

1- Examiner du projet zéro conceptuel (CZD) de l'AC+ de l'OMS, y compris sa structure ;

2- Discuter de la voie à suivre pour le processus de négociation de l'INB, y compris l'élaboration de l'avant projet de l'instrument et l'établissement des modalités du groupe de rédaction ;

3- Préparer le Zéro Draft par le Bureau de l'INB avec le soutien du Secrétariat de l'OMS et l'examiner lors de la quatrième réunion.

Groupe de travail sur le renforcement de la préparation et de la riposte de l'OMS aux urgences sanitaires (WGPR)

L'année 2022 a connu la tenue de quatre réunions du Groupe de travail sur le renforcement de la préparation et de la riposte de l'OMS aux urgences sanitaires respectivement en janvier, février, mars et mai, dont les principaux résultats sont les suivants :

- La nécessité d'assurer la cohérence entre les travaux du Groupe de travail (WGBR) et de l'INB ;
- La mise en place d'un calendrier de réunions pour poursuivre les discussions ;
- L'élaboration de l'avant-projet de texte pour le présenter à la 8éme réunion du Groupe de travail ;
- L'adoption du 1er rapport du groupe de travail qui a été réalisé avec satisfaction lors de la 2éme session extraordinaire de l'Assemblée Mondiale de la Santé tenue le 1er décembre 2021.

Amendements au Règlement Sanitaire International (WGIHR)

Le Groupe du Travail sur les Amendements au Règlement Sanitaire International a tenu sa première réunion les 14 et 15 novembre 2022. Les travaux de ce groupe s'inscrivent dans le cadre de la continuité des actions prises par le groupe de travail sur le renforcement de la préparation et de la riposte de l'OMS aux urgences sanitaires dont le nom a été modifié et le mandat révisé.

Ce Groupe de Travail sera chargé exclusivement d'examiner les propositions d'amendements du Règlement Sanitaire International.

Les résultats de la première réunion sur les amendements au RSI

- **Publier en ligne les propositions d'amendements tels que soumis par les États Membres.**
- **Examiner les contributions de la Malaisie et de la Corée avec l'ensemble des propositions d'amendements relevant du processus du Groupe de Travail.**
- **Adopter les mêmes modalités du Groupe de Travail des Etats Membres sur le renforcement de la préparation et de la riposte de l'OMS aux urgences sanitaires.**
- **Diffuser sur le site Web de l'OMS les réunions du Groupe de Travail.**
- **Adopter le calendrier provisoire du Groupe de Travail.**
- **Assurer la coordination avec le Bureaux d'Organe Intergouvernemental de Négociation et le bureau du groupe de travail.**

Commission Permanente de Prévention, de Préparation et de Riposte en cas d'Urgence Sanitaire (SCHEPPR)

La Commission Permanente de Prévention, de Préparation et de Riposte en cas d'Urgence Sanitaire (SCHEPPR) est composée de 14 membres dont le Maroc.

Cette commission a pour mission principale de coordonner les actions de l'OMS en réponse aux Urgences de Santé Publique de Portée Internationale (USPPI).

Les points discutés lors de la 1ère réunion tenue en décembre 2022 sont les suivants :

- Le fonctionnement et la fréquence des réunions.
- Les rapports des réunions devant d'être présentés au Conseil exécutif.
- Le décalage des mandats des membres par rapport au cycle normal des mandats des commissions.

Plan d'Action Mondial Prioritaire contre la pandémie de la Covid-19 (GAP)

Les Etats Unis d'Amérique a lancé en 2022 « le Plan d'Action Mondial Prioritaire contre la pandémie de la Covid-19 » en vue d'atténuer les répercussions de grande ampleur de la pandémie de COVID-19 et d'assurer une meilleure coordination entre les donateurs pour vacciner tout le monde. Cet instrument stratégique s'articule autour de six lignes d'efforts, en l'occurrence :

- Promouvoir la production et l'approvisionnement en vaccins sûres et efficaces ;
- Renforcer la résilience de la chaîne d'approvisionnement ;
- Remédier aux barrières et lacunes d'informations pour augmenter la participation aux opérations de vaccination ;
- Protéger, sauvegarder et investir dans le personnel de la santé ;
- Garantir la disponibilité des interventions non vaccinales à sauver des vies où les traitements et les tests sont plus nécessaires ;
- Renforcer l'architecture de sécurité sanitaire mondiale.

Dans ce cadre, quatre réunions ont été tenues respectivement le 3 mars, le 15 juin, le 19 juillet et les 6 et 7 septembre 2022 à Madrid en Espagne, auxquelles le MSPS a pris part en mettant la lumière sur l'expérience marocaine de lutte contre la Covid-19.

Les pays participants au GAP ont reconfirmé leur engagement à renforcer les efforts dans les six lignes d'action et ont mis l'accent sur l'importance du lancement de nouvelles initiatives telles que le Fonds Intermédiaires Financier (FIF).

Plan d'Action Conjoint «Une Seule Santé»

L'année 2022 a été marquée par le lancement du Plan d'action conjoint «Une seule santé» pour répondre aux menaces sanitaires touchant aussi bien les êtres humains que les animaux, les végétaux et l'environnement, couvrant la période 2022-2026.

Cette initiative de l'Alliance quadripartite entre l'Organisation des Nations Unies pour l'Alimentation et l'Agriculture (FAO), le Programme des Nations Unies pour l'Environnement (PNUE), l'Organisation Mondiale de la Santé Animale (OMSA) et l'Organisation Mondiale de la Santé est axée sur le soutien et le développement des capacités dans six domaines à savoir : systèmes de santé, épidémies émergentes ou résurgentes d'origine zoonotique, zoonoses endémiques, maladies tropicales et à transmission vectorielle négligées, sécurité sanitaire des aliments, résistance aux antimicrobiens et environnement.

B- Au niveau national

Amorcer un nouveau tournant vers la réalisation de « la souveraineté vaccinale et sanitaire »

Les leçons tirées de la crise sanitaire de covid-19 ont incité notre pays à aller de l'avant en vue de faire face à la pénurie des vaccins et à leur distribution injuste.

C'est ainsi que Sa Majesté le Roi Mohammed VI, que Dieu L'Assiste, a présidé le 27 janvier 2022 la cérémonie de lancement des travaux de réalisation d'une usine à Benslimane de fabrication de vaccins anti-Covid-19 et autres vaccins. Ce projet structurant contribuera à assurer la souveraineté vaccinale du Royaume et du Continent africain dans son ensemble.

S'unir pour la santé et agir ensemble pour la Réduction des Risques Sanitaires

« Il nous faut adopter des politiques d'anticipation et de prévention et mobiliser tous les moyens disponibles afin de protéger la santé et de préserver la dignité des citoyens africains.....La pandémie Covid 19 a bel et bien mis en évidence l'importance du travail collectif dans ce domaine, ainsi que la nécessité de multiplier les projets sanitaires et de pourvoir nos pays des infrastructures sanitaires indispensables »

Extrait de la lettre Royal à l'occasion de la 1er Conférence Africaine sur la réduction des risques sanitaires

L'initiative du Maroc d'organiser la Conférence Africaine sur la Réduction des Risques Sanitaires s'inscrit dans le cadre de la dynamique du système de santé mondial et du besoin croissant de la réforme en particulier suite à l'impact de la pandémie de Covid-19 qui était révélatrice à plus d'un titre. Cette initiative reflète notre engagement à adopter une approche scientifique et médicale résolument axée sur l'avenir de l'Afrique, mettant en avant la nécessité d'une collaboration concertée pour relever les défis sanitaires qui se présentent sur le continent.

1ÈRE CONFÉRENCE AFRICAINE SUR LA RÉDUCTION DES RISQUES EN SANTÉ

C'est ainsi que la Première Conférence sur la Réduction des Risques Sanitaires a été organisée du 16 au 18 novembre 2022 à Marrakech, Sous le Haut Patronage et le leadership effectif de Sa Majesté le Roi Mohammed VI que Dieu l'Assiste.

Cet événement a connu la participation d'éminents chercheurs et experts du monde, des scientifiques, nationaux et internationaux.

Les principales recommandations de la déclaration de Marrakech sont les suivantes :

1. Promouvoir et renforcer les systèmes de santé sur le continent africain en adoptant une approche de réduction des risques.
2. Améliorer les conditions de vie quotidiennes durant toutes les étapes de la vie citoyennes et de tous les citoyens à travers la transformation des systèmes de santé, et en adoptant des stratégies éthiques de réduction des risques sanitaires.
3. Développer des politiques de soins de santé en Afrique pour atteindre une couverture sanitaire universelle.
4. Promouvoir les mécanismes de protection sociale et garantir l'accès à des services de santé essentiels de qualité.
5. Tirer les leçons de la crise Covid-19 pour la mise en œuvre d'un système de soins de santé efficace, collaboratif et résilient en Afrique.
6. Accélérer la mise en œuvre de la vision et de la stratégie des soins de santé primaires et développer la télémédecine et l'utilisation de la santé numérique.
7. Améliorer l'accès à des soins en psychiatrie et en santé mentale de qualité.
8. Reconnaitre les addictions, avec ou sans substance, comme des maladies éligibles à des soins remboursables.

9. Accroître le financement de la santé en recourant à des mécanismes de financement novateurs et durables.
10. Réglementer et promouvoir le cannabis médical comme nouveau traitement contrôlé pour des symptômes et des maladies spécifiques.
11. Reconnaître que la santé numérique offre la possibilité de développer et de renforcer davantage les systèmes de santé africains.
12. Élaborer une charte africaine de la réduction des risques de santé fondée sur une vision multipartite, en tant que démarche essentielle à la transformation souveraine des systèmes de santé.
13. Tenir une conférence annuelle pour garantir l'accélération des efforts en matière de la sécurité sanitaire.

Réduction des risques sanitaires liés aux changements climatiques

Le Maroc a été parmi les premiers pays à joindre l'élan mondial en faveur d'un système de santé résilient et durable face aux changements climatiques. En novembre 2021, notre pays a pris un engagement formel vis-à-vis de la Cop 26 et a mis en place un comité pour le mettre en œuvre. Cet engagement porte sur :

- Mener des évaluations régulières sur la vulnérabilité du système de santé et son adaptation aux changements climatiques ;
- Actualiser le plan d'adaptation sur la base des évaluations de la vulnérabilité ;
- Réduire progressivement les émissions de Gaz à effets de serre afin d'atteindre une neutralité carbone d'ici 2050.

Dans ce sens, notre département a lancé en 2022 le processus d'élaboration de la feuille de route pour la mise en place d'un système de santé durable résilient aux changements climatiques.

Aussi, le MSPS a mis en place un Plan d'Action en santé environnementale 2023-2024 qui se base sur la stratégie mondiale de l'OMS dans le domaine de la santé, de l'environnement et des changements climatiques.

II- Appui et accompagnement des Partenaires internationaux à la gestion des risques sanitaires

L'année 2022 a connu la continuité de l'implication des partenaires dans l'accompagnement du Maroc pour la gestion des risques sanitaires, en fournissant des appuis financier et technique.

Dans cette perspective, notre pays a entrepris d'importants efforts visant à mobiliser des financements externes auprès de ses partenaires internationaux selon les approches d'appui budgétaire et d'appui direct.

A- Mobilisation des ressources à travers l'appui budgétaire

Durant la période 2020-2022, un montant cumulé d'environ 5,8 Milliards de Dhs a été décaissé sur une enveloppe budgétaire globale de 7,77 Milliards de Dhs, soit un taux de décaissement qui avoisine 75%, accordé par les différents partenaires (UE, BAD, BM, BEI, BID, JICA et FADES) (tableau n°1).

Ces appuis budgétaires ont accompagné particulièrement la mise en œuvre du Plan National de Préparation et de Réponse à la pandémie de covid-19 et ont appuyé essentiellement les résultats suivants :

- Amélioration des conditions de la prise en charge des patients dans les structures sanitaires publiques ;
- Renforcement des systèmes de surveillance des maladies, des laboratoires de santé publique et de la capacité épidémiologique de détection précoce et de confirmation des cas ;
- Renforcement des capacités du personnel des établissements de santé sur les mesures d'atténuation des risques ;
- Financement d'investissements éligibles (l'achat de fournitures médicales, de médicaments et d'autres consommables, ainsi que l'acquisition d'équipements médicaux).

Tableau 1 : Appui budgétaire pour la gestion des risques sanitaires

Partenaires	Programme	Budget Global (Million)	Décaissement 2020 -2021 (Million)	Décaissement 2022 (Million)	Reliquat (Million)
Union Européenne	Programme d'Appui au Secteur de la Santé (Phase III) 2020-2023	77,7 €	77,7 €	Décaissé en totalité en 2020 et 2021	
Banque Mondiale	Financement additionnel au Programme d'amélioration de la santé primaire en milieu rural 2020-2021	48,01 $	48,01 $	Décaissé en totalité en 2020 et 2021	
Banque Européenne d'Investissement	Projet d'appui à la riposte contre COVID19 2020-2023	200 €	200 €	Décaissé en totalité en 2020 et 2021	
Agence Japonaise de la Coopération Internationale	Programme de soutien en réponse à la crise de la COVID-19	200 $	200 $	Décaissé en totalité en 2021	
Banque Africaine de Développement	Financement additionnel pour la riposte à la COVID-19 2020-2022	117,82 €	29,67 €	22,0875 €	66,27 €
Banque Islamique de Développement	Projet de développement rural inclusif à la Région de Tanger Tétouan Al Hoceima y compris la lutte contre la pandémie	1 $	0,77 $	0.23 $	
Fonds Arabe pour le Développement Economique et Social (FADES)	Programme d'appui au renforcement de l'offre des soins au niveau hospitalier	45 KWD	-	3,41 KWD	41.59 KWD
TOTAL (estimé en Milliard Dhs)		**7,77**	**5,47**	**0,33**	**1,97**

B- Mobilisation des ressources à travers l'appui direct

L'année 2022 a connu la continuité des appuis directs des partenaires internationaux du Maroc en matière de gestion des risques sanitaires en agissant sur plusieurs facteurs tels que les changements climatiques, la dégradation de l'environnement et la résistance aux antimicrobiens qui augmentent le risque de flambées épidémiques à l'échelle mondiale.

Dans ce cadre, le MSPS a mobilisé auprès de ses partenaires notamment l'OMS, l'UNICEF, la Chine, le FM, le CDC Afrique, une enveloppe budgétaire qui s'élève à 85.45 Millions de Dhs destinée à l'appui des axes suivants :

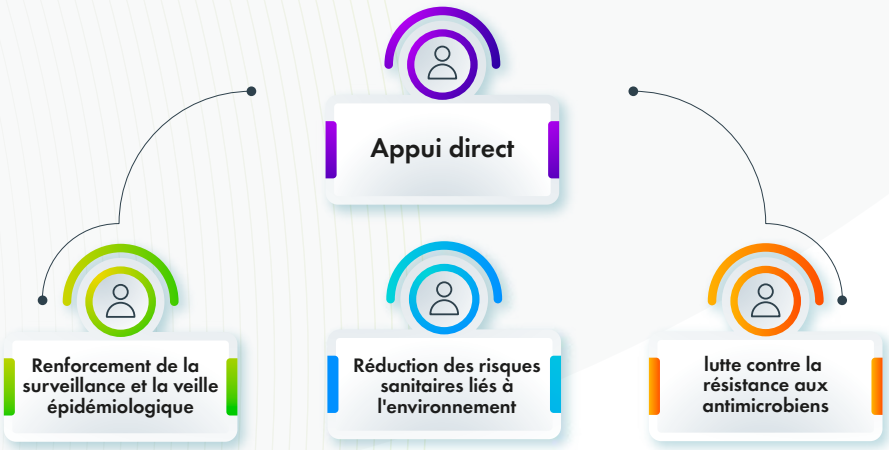
Appui direct
Renforcement de la surveillance et la veille épidémiologique
Réduction des risques sanitaires liés à l'environnement
lutte contre la résistance aux antimicrobiens

- Renforcement de la surveillance et la veille épidémiologique

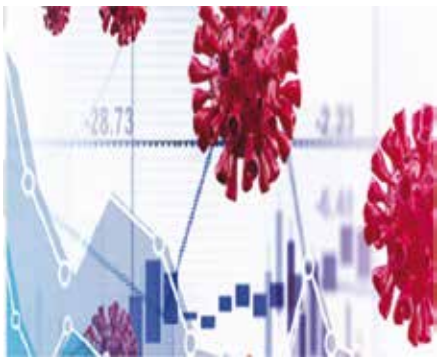

En collaboration avec ses partenaires internationaux, le Maroc poursuit sa politique de surveillance et de veille épidémiologique en réponse aux évolutions et aux crises sanitaires mondiales. Cette démarche s'appuie sur un système de surveillance sanitaire et d'alerte précoce constamment renforcé et amélioré. L'engagement continu envers cette politique permet au Maroc de rester vigilant et réactif aux changements épidémiologiques, renforçant ainsi sa capacité à anticiper, détecter et répondre rapidement aux défis sanitaires émergents.

L'appui des partenaires en matière de la surveillance et la veille épidémiologique a permis la réalisation des actions suivantes :

- Le renforcement des capacités du CNOUSP et des équipes d'intervention rapide ;
- Le renforcement de l'initiation de l'implantation de la démarche qualité au niveau des laboratoires publics en charge du dépistage du SARSCov2, des virus émergents et ré émergents et d'autres pathogènes ;
- Le renforcement des capacités de l'implantation du système management de la qualité en Pharmacovigilance pour gérer la vaccination contre la Covid19, ainsi que l'élaboration des procédures et référentiels en matière de Pharmacovigilance ;
- Le renforcement des capacités en matière de la surveillance sentinelle de la grippe et des IRAS dans le contexte de la COVID19 ;
- L'acquisition des médicaments et dispositifs médicaux ;
- La réalisation de deux études sur la perception de la vaccination anti-covid et sur l'impact d'évaluation des actions de communications menées par le MSPS.

En outre, l'année 2022 a connu le lancement du projet d'appui technique de l'Union Européenne, intitulé «Préparation et Riposte aux Crises», pour une durée de 2 ans avec un budget qui s'élève à 2.5 Millions €. Ce projet vise à renforcer les outils de veille et d'alerte sanitaire, la surveillance épidémiologique et la préparation et la riposte aux éventuelles épidémies et autres urgences de santé publique.

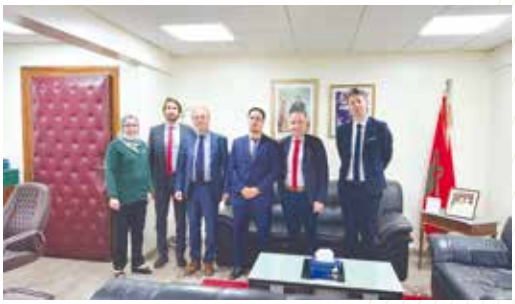

- Réduction des risques sanitaires liés à l'environnement

L'influence des facteurs environnementaux figure parmi les principaux éléments déterminants de la santé tout au long de la vie. Face à la considérable charge de morbidité attribuée à ces facteurs, une lutte efficace contre les expositions environnementales et les risques sanitaires qui en découlent ne peut être menée de manière isolée. Il devient donc impératif d'adopter une approche intégrée de santé publique qui tient compte des dimensions environnementales.

Dans cette perspective l'appui des partenaires a porté principalement sur le renforcement des capacités en matière de la radioprotection, l'évaluation WASH dans les ESSP, l'élaboration d'une cartographie des zones à risque des maladies à transmission hydrique ou alimentaire et la mise en place d'un système de santé résiliant aux changements climatiques.

- Lutte contre la résistance aux antimicrobiens

La lutte contre la résistance aux antimicrobiens (AMR) est devenue une priorité majeure dans le domaine de la santé mondiale. L'usage excessif et inapproprié d'antibiotiques, antiviraux et antifongiques a conduit à l'émergence de souches microbiennes résistantes, compromettant ainsi l'efficacité des traitements médicaux. Pour y faire face, Il est essentiel de promouvoir une utilisation responsable des antimicrobiens chez les humains et les animaux, de renforcer la surveillance de la résistance aux antimicrobiens, de développer de nouveaux médicaments et traitements, et de former les professionnels de la santé, les patients et le grand public sur les bonnes pratiques d'utilisation. L'appui de l'OMS dans cet axe concerne essentiellement les activités suivantes :

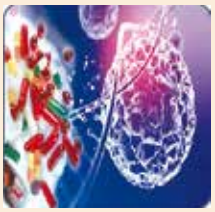

- **Organisation des Conférences scientifiques sur l'usage rationnel des antimicrobiens.**
- **Renforcement des services de laboratoires pour la surveillance de la résistance aux antimicrobiens de la lépre.**
- **Analyse du système national de gestion de la qualité spécifique à la RAM au niveau des différents établissements publics de santé et établissements vétérinaires.**

Tableau 2 : Appui direct pour la gestion des risques sanitaires

Partenaires	Montant mobilisé (En Millions de Dhs)
FM	51,78
CDC Afrique	22,49
OMS	5,37
Chine	4,14
Autres *	1,67
Total	**85,45**

***Autres : CDC Europe, AIEA, OIAC, UNICEF**

CHAPITRE 3 : RENFORCEMENT DES FONCTIONS DU SYSTÈME NATIONAL DE SANTÉ

I- Aperçu sur les principales réformes en cours

A- La réforme de la protection sociale, une dynamique de développement

La généralisation de la protection sociale émerge comme un impératif essentiel dans la réalisation des Objectifs de Développement Durable (ODD). Au cœur de cette démarche, se trouve la conviction qu'un système de protection sociale solide constitue un levier stratégique et un catalyseur puissant pour éradiquer la pauvreté, promouvoir la santé et favoriser une croissance inclusive. Cette généralisation s'inscrit ainsi comme un pilier fondamental pour bâtir des sociétés plus résilientes et durables, où chaque individu peut bénéficier d'une couverture sociale adéquate, contribuant ainsi à la réalisation d'une vision globale de progrès humain et social.

C'est ainsi que sous la Clairvoyance et le Leadership de Sa Majesté le Roi Mohammed VI Que Dieu l'Assiste, le chantier national de la protection sociale a été lancé avec un échéancier rigoureux pour sa mise œuvre, allant de la généralisation de l'assurance maladie à l'élargissement de l'adhésion au régime de retraite et à l'allocation des indemnités de perte d'emploi.

« Dans le même contexte, Nous avons entrepris la mise en œuvre du grand projet de généralisation de la protection sociale et de mise à niveau du système national de santé.

Nous avons également lancé plusieurs projets qui visent à atteindre la souveraineté sanitaire et à assurer la sécurité et la sûreté des citoyens.

Ainsi, en moins d'une année, le nombre des travailleurs non-salariés et l'effectif de leurs familles bénéficiant de l'AMO ont franchi la barre des six millions d'adhérents.

De plus, à la fin de l'année en cours, le chantier de la couverture sanitaire obligatoire sera parachevé, s'élargissant aux bénéficiaires du RAMED. »

Extrait du Discours de Sa Majesté le Roi Mohammed VI adressé à la Nation à l'occasion de la Fête du Trône, Rabat le 30 juillet 2022

Dans ce cadre, l'année 2022 a été marquée par la réalisation de nombreuses actions phares visant à atteindre les objectifs dont notamment l'adoption de la loi-cadre n° 09.21 portant sur la protection sociale.

Principales réalisations en 2022 :

Extension de l'Assurance Maladie Obligatoire (22 millions bénéficiaires supplémentaires, portant ainsi le taux de couverture médicale à environ 90% de la population à fin 2022)

RÉFORME DE LA PROTECTION SOCIALE
Juillet 2021
Publication des lois 30-21 et 31-21 amendant les lois 98-15 et 99-15 relatives à l'amo et le régime de la retraite des professionnels, des travailleurs indépendants et des non-salariés exerçant une activité libérale
Décembre 2022
Adoption par le conseil de gouvernement du projet de loi 60-22 relatif au régime d'assurance maladie obligatoire dédié aux personnes capables de payer leurs cotisations, et n'exerçant aucune activité rémunérée ou non rémunérée transformation du régime d'assistance médicale ramed vers un système d'assurance maladie (amo-tadamon)
2022
Lancement des travaux techniques pour la conception du programme de la généralisation des allocations familiales
Septembre 2022
Promulgation de la loi n° 27-22modifiant la loi n° 65-00 etinstituant le régime d'assurance maladie obligatoire de base pour les personnes n'ayant pas la capacitéde s'acquitter des droits decotisation
2022
Publication au bulletin officiel de 29 décrets relatifs à l'application des lois 98-15 et 99-15 concernant les travailleurs non-salariés

B- La refonte du Système National de Santé : pour un avenir plus inclusif

L'année 2022 marque ainsi une étape cruciale dans la refonte du système national de santé, notamment dans le cadre de l'effort continu visant à améliorer l'accessibilité, la qualité et l'efficacité des services de santé en vue de répondre aux défis contemporains et de renforcer la résilience du système. Dans ce cadre, le renforcement et l'actualisation de l'arsenal juridique constitue la pierre angulaire de la refonte du système national de santé pour améliorer la gouvernance du système notamment, pour une gestion optimale des ressources, une fédération des efforts et la mise en place des mécanismes pour une complémentarité entre les différents acteurs.

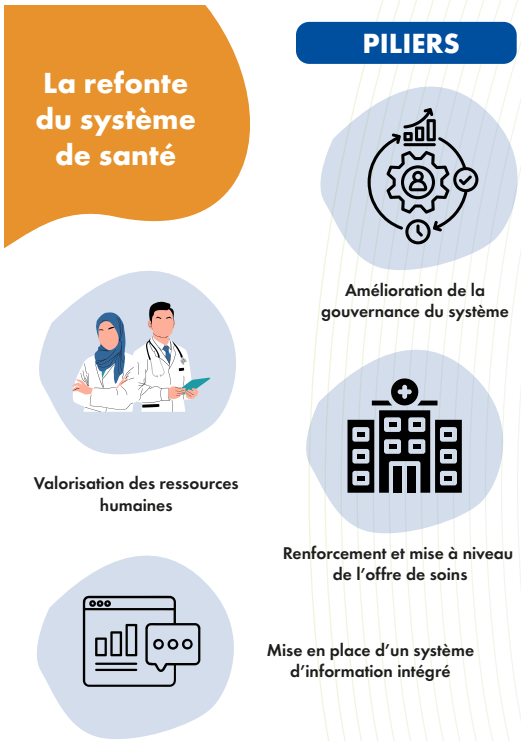
La refonte du système de santé
PILIERS
Amélioration de la gouvernance du système
Valorisation des ressources humaines
Renforcement et mise à niveau de l'offre de soins
Mise en place d'un système d'information intégré

Principales réalisations pour l'année 2022 :

- Elaboration de la loi cadre N° 06-22 relative au Système National de Santé (7 décembre 2022)

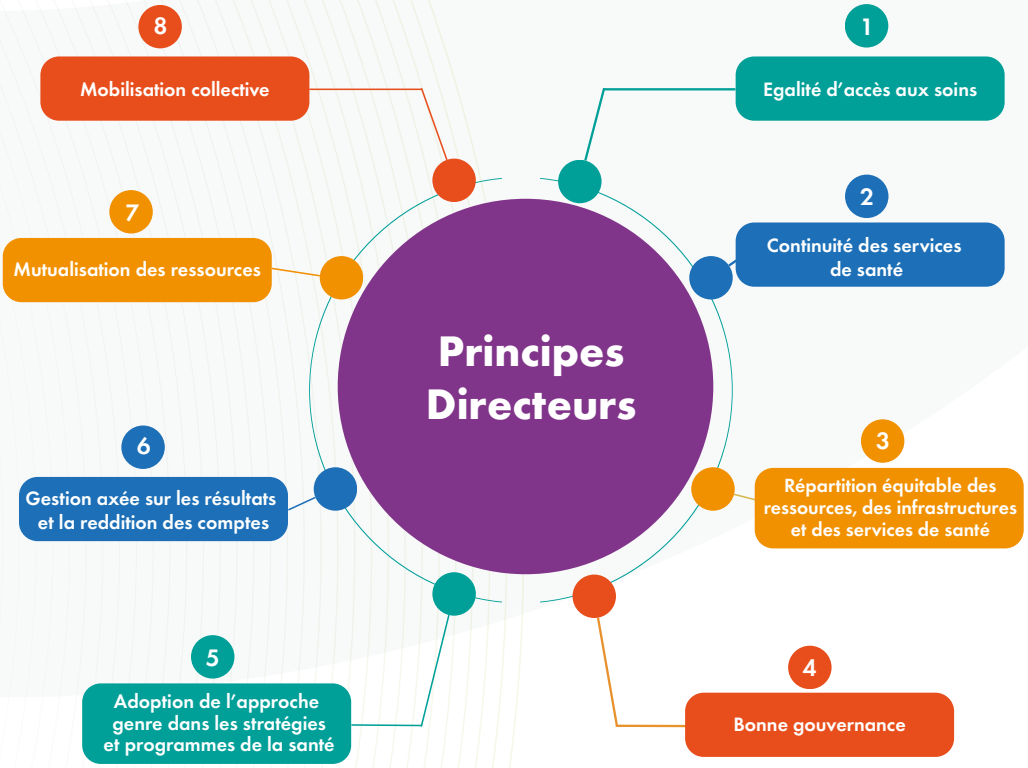

- Elaboration et mise dans le circuit d'approbation des projets de lois et principales actions entamées en 2022

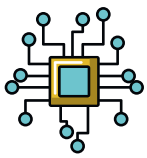

INSTAURATION D'UNE NOUVELLE GOUVERNANCE DU SYSTÈME NATIONAL DE SANTÉ

- Projet de loi n° 07-22 portant création de la Haute Autorité de Santé
- Projet de loi n° 08-22 portant création degroupements sanitaires territoriaux
- Projet de loi n° 10-22 portant création del'Agence marocaine du médicament et desproduits de santé
- Projet de loi n° 11-22 portant création del'Agence marocaine du sang et de ses dérivés

VALORISATION DES RESSOURCES HUMAINES

- Projet de loi n° 09-22 relative à la création de la fonction sanitaire
- Ouverture sur lescompétences étrangères et encouragement des compétences marocaines résidentes à l'étranger (Loi 33-21)
- Réforme de la formation
- Réduction de la durée de formation au niveau des FMP

RENFORCEMENT ET MISE À NIVEAU DE L'OFFRE DE SOINS

- Renforcement et mise à niveau des structures de soins (ESSP et Hôpitaux)

MISE EN PLACE D'UN SYSTÈME D'INFORMATION INTÉGRÉ

- Généralisation du Système d'Information Hospitalier
- Lancement du Système d'information des ESSP

II- Accompagnement des Partenaires internationaux

A- Mobilisation de ressources via l'appui budgétaire

Le chantier national sur la protection sociale a été accompagné depuis son démarrage par des programmes d'appui budgétaire conclus avec l'UE, la BAD, la BM, la BID et l'AFD. L'année 2022 a été marquée par :

- L'approbation de 3 nouveaux programmes : Programme KARAMA appuyé par l'UE et deux Prêts pour Politiques de Développement (PPD), mobilisés auprès de la BAD et la BM.
- Le lancement des discussions autour de 3 programmes avec la BM, la BAD et la JICA.
- La continuité de la mise en œuvre de 5 programmes en cours : Programme d'Appui au Secteur de la Santé (Phase III) appuyé par l'UE, 2 programmes d'appui à l'Amélioration de la Protection Sociale financés par la BAD et l'AFD et 2 programmes de développement rural appuyés par la BID.

L'année 2022 a connu un décaissement d'environ **6,71 Milliards de Dirhams** portant le taux de décaissement à 74% par rapport au montant global des programmes approuvés depuis 2020 (10,67 Milliards de Dirhams).

Ce décaissement témoigne de la performance des différents acteurs impliqués dans la mise en œuvre du chantier de la généralisation de la protection sociale traduite par l'atteinte des indicateurs inscrits dans les programmes de l'appui budgétaire.

Tableau 3 : Appui budgétaire des partenaires au système national de santé y compris la protection sociale

Partenaires	Programme	Axes du programme	Budget Global (Millions)	Décaissement 2020 – 2021 (Millions)	Décaissement 2022 (Millions)
Union Européenne (UE)	Programme d'Appui au Secteur de la Santé (Phase III) 2020-2023	• Améliorer l'état de santé de la population • Généraliser la couverture sanitaire universelle • Assurer des services de santé de qualité et distribués équitablement	50 €*	9 €	15 €
Banque Mondiale (BM)	PPD- Renforcement du capital humain pour un Maroc résilient (première opération- 2022- Juin 2023)	• Améliorer la protection contre les risques sanitaires, les pertes de capital humain dans l'enfance et la pauvreté pendant la vieillesse • Améliorer la gestion des risques climatiques et la résilience face aux événements catastrophiques	500 $	-	500 $
	Programme d'amélioration de la santé primaire en milieu rural	• Accroître l'accès équitable aux soins primaires en milieu rural • Améliorer la gouvernance du système de santé à l'échelon primaire	135 $**	6,5 $	Clôturé
Banque Africaine de Développement (BAD)	PPD- Programme d'appui à la généralisation de la couverture sociale 2022-2023	• Promouvoir l'emploi de qualité • Généralisation de la couverture médicale	87 €	-	87 €
	Programme d'appui à l'Amélioration de la Protection Sociale 2020-2025	• Réduire les disparités d'accès aux soins de santé de base • Améliorer la gouvernance des principaux programmes d'assistance sociale • Pérenniser le financement de l'assistance sociale et l'efficience de l'investissement	204 $	51 $	11,5908 $
Agence Française de Développement (AFD)	Programme d'accompagnement de la réforme de la protection sociale	• Généraliser de la couverture médicale obligatoire • Renforcer l'offre de soins	150 €	50 €	69,03 €
Banque Islamique de Développement (BID)	Programme de développement rural intégré dans la Région de TTA	• Améliorer les infrastructures et services sanitaires au niveau de la Région TTA	41,98 $	2,45 $	34,0135 $
	Programme de développement social de la Région de l'Oriental	• Améliorer les infrastructures et services sanitaires au niveau de la Région de l'Oriental	30,44 $	-	
TOTAL estimé en Milliard de Dirhams			10,67	1,16	6,71

* 50 Millions EURO dont 11 Millions Euros de l'Appui Complémentaire

** 135 Millions USD dont 48,01 Millions USD destiné à la riposte à la COVID-19

B- Mobilisation de ressources via l'appui direct

Pilier I : Renforcement et optimisation des ressources du Système National de Santé

Le présent axe aspire à refléter l'accompagnement des partenaires à travers l'apport d'expertise et le renforcement des capacités aux principaux piliers du système national de santé (financement, ressources humaines, système d'information et communication). Cet appui mobilisé par l'OMS, l'UNICEF, l'UNFPA, la Fondation CDC, le CDC Afrique, le FM, la Vital Strategies et la Chine, s'élève à 13,03 Millions de Dirhams.

A cet effet, l'OMS continue à appuyer le renforcement des compétences en matière du financement du système national de santé et la couverture sanitaire universelle. Son appui a porté également sur la reconsidération du panier des soins actuels pour pallier aux insuffisances liées à ce dernier.

Par ailleurs, les partenaires continuent à appuyer le renforcement des capacités des ressources humaines via le partage d'expertise et d'expériences par la participation à des événements internationaux. L'année 2022 a connu également l'envoi des équipes médicales chinoises aux différentes régions ciblées.

Dans la même optique, les partenaires techniques et financiers ont apporté un soutien au développement du système d'information à travers essentiellement les actions suivantes :

- Le renforcement du système d'information des causes de mortalité ;
- L'opérationnalisation du système d'information dédié à la Santé de Reproduction, santé de l'Enfant et soins Curatifs (SREC) ;
- Le développement des applications informatiques pour le suivi de certains programmes sanitaires (Vaccination, SSR, Santé scolaire, Santé mobile...) ;
- L'intégration de la dimension genre dans le système d'information sanitaire ;
- L'élaboration d'un tableau de bord régional et d'un guide sur la méthodologie d'évaluation de la qualité des données sanitaires de routine.

Ainsi, la promotion de la communication représente un élément essentiel pour le succès de toute transformation organisationnelle. C'est dans ce cadre que les partenaires ont apporté un accompagnement au Ministère de la Santé et de la Protection Sociale en matière de communication à travers :

- Le développement d'une stratégie digitale en communication ;
- La promotion de la veille médiatique ;
- L'élaboration d'un plan de communication sur le programme d'éducation aux compétences psychosociales promotrices de la santé ;
- Le renforcement des capacités en matière de communication digitale au profit des Unités Régionales de Communication et d'Information (URCI) et autour de différents programmes sanitaires à savoir : santé communautaire, détection précoce du cancer du col de l'utérus.... ;
- Célébrations des Journées Mondiales de la Santé.

Chacun devrait avoir accès à des soins de qualité sans subir de difficultés financières.
Construisons le monde que nous voulons !

LA PROFESSION INFIRMIÈRE
UNE VOIX FAITE POUR DIRIGER
INVESTIR DANS LES SOINS INFIRMIERS
ET RESPECTER LES DROITS POUR
GARANTIR LA SANTÉ MONDIALE

Tableau 4 : Appui direct des partenaires pour le renforcement et l'optimisation des ressources du Système National de Santé (Millions dhs)

Partenaire	Montant (Millions dhs)
Chine	5,3
OMS	3,43
UNICEF	1,4
Fondation CDC	1,2
UNFPA	0,8
CDC Afrique	0,3
Fonds Mondial	0,2
Vital Strategies	0,1
Autres*	0,3
Total	**13.03**

***Autres : France, Tchèque, Singapour et IMT**

Pilier II : Vers une offre de soins organisée et développée au service de tous

Compte tenu du rôle que joue le secteur de la santé dans l'établissement des fondements de base de l'Etat social, le MSPS est pleinement engagé pour concrétiser sur le terrain la consolidation et la réforme du système national de santé à travers entre autres le renforcement et la mise à niveau des établissements de soins de santé primaires et hospitaliers.

Cet axe a été soutenu particulièrement par l'UE, l'OMS, l'UNICEF, le FM et la Chine en mobilisant une enveloppe budgétaire de 11.81 Millions de dhs.

Pour le renforcement des ESSP, l'appui des partenaires a permis en premier lieu la mobilisation d'une assistance technique de l'UE pour établir un diagnostic des besoins en appui aux ESSP. Les principales composantes de l'assistance technique « Appui aux ESSP et à la Territorialisation des SSP » sont les suivantes :

- Définition et mise en œuvre d'une feuille de route sur la médecine de famille dans trois régions pilotes ;
- Accompagnement de démarches d'assurance qualité dont le processus d´accréditation et de sécurité des soins ;
- Renforcement des capacités des professionnels de santé au niveau central et déconcentré dans le domaine des SSP.

Egalement, l'OMS a continué à soutenir la finalisation et la validation de la stratégie nationale des SSP et le développement des plans d'action régionaux de renforcement des soins de santé primaires. Parallèlement, l'UNICEF a accompagné l'action communautaire à travers la mise en place des Comités Locaux de Santé au niveau des ESSP ainsi que le renforcement de la sécurité de soins au niveau de ces établissements.

Au même titre, le FM a accompagné le MSPS dans le processus de mise en place du Paquet Minimum de Services (PMS) comme approche d'intégration des prestations cohérentes et pertinentes au niveau des structures de première ligne de soins.

Par ailleurs, et en vue de renforcer l'attractivité des hôpitaux publics et d'améliorer la qualité des services hospitaliers, le MSPS a consenti des efforts importants pour la mise à niveau et la modernisation des hôpitaux. En 2022, l'UE a continué à apporter son soutien à la régionalisation et à la gestion hospitalière, en mettant principalement en place des outils d'accréditation des établissements hospitaliers. Cet appui a porté également sur la mise en place des outils nécessaires à l'approche genre permettant une meilleure synergie entre les différents acteurs.

Au même titre, l'OMS a accompagné ces initiatives à travers les actions suivantes :

- Initiation de la stratégie de développement du secteur hospitalier ;
- Mise en place du management qualité au niveau du Centre Anti Poison et de Pharmacovigilance du Maroc.

A l'accoutumé, la partie chinoise a octroyé un don de médicaments et de dispositifs aux hôpitaux relevant des régions renforcées par les équipes médicales chinoises.

Tableau 5 : Appui direct des partenaires au renforcement de l'offre de soins

Partenaires	Montant (en Millions de dhs)
UE	4,50
Chine	3,18
FM	2.2
UNICEF	1,11
OMS	0,54
Autres*	0,28
Total	**11.81**

***Autres : Union Africaine, Canada, et UAML.**

Pilier III : Renforcement des programmes sanitaires pour une prise en charge globale et intégrée de la population tout au long du cycle de vie

Dans la dynamique de poursuite des chantiers entrepris par le MSPS, notamment, pour le renforcement de la prestation de services intégrés et de qualité, des efforts d'accompagnement des programmes sanitaires ont été déployés par une panoplie de partenaires internationaux mobilisant ainsi un montant global avoisinant 73.29 Millions de Dhs. Cet appui a porté essentiellement sur les domaines d'action suivants :

- La santé sexuelle et reproductive ;
- La santé de la mère, de l'enfant, de l'adolescent et du jeune ;
- La santé des populations à besoins spécifiques ;
- Les maladies transmissibles ;
- Les maladies non transmissibles.

Les partenaires ont appuyé également l'INDH et les ONG œuvrant dans ces domaines avec une enveloppe budgétaire de 78.64 Millions de Dhs.

- La Santé Sexuelle et Reproductive

La vision principale de la SSR est d'avoir un monde où toute femme, tout nouveau-né et tout enfant reçoivent des soins de qualité. Cela passe par le renforcement des performances et le maintien de la continuité des soins et des services de la SSR. L'effort d'accompagnement des partenaires (OMS, UNFPA) a porté sur des actions en faveur des plus vulnérables. Ces efforts visent la concrétisation des engagements de la stratégie nationale de la santé sexuelle et reproductive à travers :

- Elaboration d'un référentiel d'organisation et de fonctionnement de l'unité SSR au niveau des ESSP ;
- Elaboration du Plan National de Communication autour de la SSR ;
- Mise en place d'un nouveau modèle de consultation prénuptiale ;
- Renforcement des capacités des acteurs du niveau central, régional et local, en matière de SSR (approche droits, connaissances en SSR, dispositif minimum d'urgence en SSR, intégration de la SSR dans le programme de formation des sages-femmes) ;
- Création de plateforme de gestion des connaissances et réalisation d'études dans le domaine de la SSR ;
- Promotion de l'utilisation des méthodes contraceptives de longue durée ;
- Promotion du self care en SSR en fonction des nouvelles directives de l'OMS.

- La Santé de la Mère, de l'Enfant, de l'Adolescent et du Jeune

L'amélioration de la santé de la Mère, de l'Enfant, de l'Adolescent et du Jeune est une priorité majeure de l'action du MSPS. La finalité étant de bâtir le Maroc de demain avec des femmes et des hommes sains et productifs. Dans ce sens, le MSPS veille à la complémentarité de l'accompagnement des partenaires techniques et financiers (OMS, CDC Afrique, KOICA, UNICEF, UNFPA). Cet appui a intéressé les domaines d'intervention prioritaires liés aux étapes du continuum du cycle de vie, à savoir :

- Elaboration de la Stratégie Nationale de la Santé des Adolescents et des Jeunes 2022-2030 et des Plans d'action régionaux pour sa mise en œuvre ;
- Révision des directives du Programme National de Santé Scolaire et Universitaire (PNSSU) ;
- Evaluation de la Stratégie Nationale d'Elimination des Décès Evitables des Mères et des Nouveau-nés et redynamisation du système de surveillance des décès maternels et néonatals ;
- Mise en place du dispositif des relais communautaires ;
- Renforcement des capacités dans le domaine de la santé maternelle et infantile ;

- Renforcement des activités de la CPN, redynamisation des classes des mères et implantation des classes des parents ;
- Implantation du dépistage néonatal de la surdité et de l'hypothyroïdie congénitale ;
- Adoption du Plan d'Action Conjoint 2022-2026 par le Ministère de la Santé et de la Protection Sociale et le Ministère de l'Enseignement Supérieur, de la Recherche Scientifique et de l'Innovation ;
- Réalisation d'une recherche-action en matière d'utilisation des données locales pour la planification de la promotion de la santé des adolescents.

- La santé des populations à besoins spécifiques

La santé des populations à besoins spécifiques marque de façon prononcée les stratégies de développement sanitaire au Maroc. En effet, des progrès notables ont été réalisés en matière d'inclusion et d'amélioration de l'accès de cette population à des services et des soins adaptés. En pratique, l'action en faveur des populations à besoins spécifiques a fédéré les efforts d'une panoplie de partenaires, notamment les Agences des Nations Unies (OMS, UNICEF, UNFPA, UNHCR, ONUSIDA, ONUFEMMES, OIM), l'Union Européenne et la Coopération Espagnole (MEDICUS MUNDI, AECID). Cette mobilisation s'est traduite à travers les principales interventions suivantes :

- Elaboration du nouveau plan santé et le Handicap 2022-2026 et renforcement des activités de promotion de la santé des personnes en situation de Handicap ;
- Renforcement de la mise en œuvre du programme National de Santé pour la Prise en Charge des Femmes et Enfants Victimes de Violence ;
- Renforcement des capacités des acteurs impliqués dans la lutte contre la violence, la santé des migrants et le Handicap ;
- Elaboration du guide d'intégration de l'approche genre et l'approche interculturelle dans la prise en charge des femmes victimes de violence, des migrants et de leurs enfants ;
- Elaboration d'une cartographie des organisations et institutions non gouvernementales œuvrant dans l'amélioration de la santé de la population migrante au Maroc et réalisation d'une étude bio-comportementale sur la santé des migrants ;
- Elaboration d'un projet de stratégie nationale de la santé des sujets âgés et célébration de la journée internationale des sujets âgés.

- Les maladies transmissibles

Le défi de la surveillance et du contrôle de la transmission des maladies a toujours interpelé les capacités du système national de santé dans la veille, la détection et la prise en charge des maladies transmissibles. D'autant plus que l'expérience de la Covid19 a démontré la nécessité de renforcer la résilience de notre système de santé. A ce titre, l'effort d'appui des partenaires du MSPS, notamment, le FM, l'OMS, l'ONUSIDA, l'UNICEF, l'UNFPA, et l'EMPHNET a été canalisé vers les principales activités suivantes :

- Formation sur l'introduction du vaccin HPV dans le PNI et initiation du processus d'adoption du test HPV comme moyen de dépistage du cancer du col de l'utérus ;
- Mise à jour du plan stratégique national de prévention et de contrôle de l'hépatite virale au Maroc 2022-2030, lancement et mise en œuvre de la stratégie nationale de lutte contre les hépatites virales ;
- Réalisation de l'enquête nationale de séroprévalence des hépatites virales ;
- Renforcement de la prévention et de la lutte contre le VIH-SIDA et la TB (prévention, dépistage, renforcement des capacités, acquisition d'équipement, de médicaments et de dispositifs médicaux, suivi évaluation des activités de ces programmes) ;

- Renforcement des capacités des équipes régionales sur la lutte contre la lèpre et réalisation de l'enquête de dépistage de la lèpre chez la population des cas index ;
- Elaboration des plans thématiques de préparation aux situations de crises liées aux maladies épidémiques ;
- Elaboration du guide national pour les accidents d'exposition au sang.

Les maladies non transmissibles

Le fardeau des maladies non transmissibles pèse lourd sur le système national de santé. En effet, les maladies cardiovasculaires, les cancers, le diabète, les maladies respiratoires et l'insuffisance rénale en tant que premières causes de morbidité et de mortalité prématurée, requièrent des actions de renforcement de la détection, du dépistage et du traitement, ainsi que les soins palliatifs. A cet égard, l'appui des partenaires a intéressé les principaux domaines d'action suivants :

- Elaboration de supports didactiques en matière d'éducation thérapeutique des diabétiques et renforcement des activités de prévention et de prise en charge du diabète ;
- Renforcement des capacités sur les filières de soins et les protocoles thérapeutiques des Urgences Neuro Cardiovasculaires ;
- Initiative mondiale de lutte contre le cancer de l'enfant et renforcement des activités de prévention et de prise en charge des cancers et des soins palliatifs ;
- Elaboration de la stratégie nationale RAA et conception du guide du Programme National de Prévention et de contrôle du Rhumatisme Articulaire Aigu ;
- Organisation de la campagne de sensibilisation autour du RAA ;
- Organisation de la campagne nationale de lutte contre la stigmatisation des personnes atteintes de troubles mentaux et la célébration de la journée de la santé mentale 2022 ;
- Développement d'une feuille de route régionale pour la mise en œuvre de la stratégie de l'iodation du sel au niveau déconcentré ;
- Réalisation de l'enquête Global Youth Tobacco Survey (GYTS) 2022.

L'effort du MSPS dans la coordination des contributions des partenaires se manifeste à travers la complémentarité et la synergie des activités réalisées. En effet, l'objectif de cette dynamique est de fédérer les efforts de l'ensemble des acteurs de l'écosystème sanitaire pour l'amélioration de l'état de santé des populations à tout âge et selon un continuum de prise en charge. D'une part, le défi résiduel est de progresser encore vers la conception et la mise en œuvre de projets structurants et de dépasser la logique des activités et des actions séparées et d'autre part, d'assurer une transversalité des contributions financières des partenaires et une couverture homogène par programmes et axes d'intervention.

Tableau 6 : Appui direct des partenaires au renforcement des programmes sanitaires

Axe	PTF	Montant (Millions de dh (MDh))
SSR	UNFPA	1,79
	OMS	0,13
SOUS TOTAL 1		1,92
SM	UNICEF	27,03
	UNFPA	1,93
	KOICA	0,60
	OMS	0,21
	AUTRES	0,04
SOUS TOTAL 2		29,81
PBS	UNFPA	0,76
	MEDICUS MUNDI SUR	0,25
	ONUSIDA	0,20
	AECID	0,15
	ONUFEMME	0,14
	UNICEF	0,12
	AUTRES	0,12
SOUS TOTAL 3		1,74
MT	FM	29,37
	OMS	2,05
	UNFPA	0,80
	ONUSIDA	0,76
	UNICEF	0,23
	AUTRES	0,12
SOUS TOTAL 4		33,33
MNT	OMS	3,75
	AFD	2,36
	AIEA	0,72
	UNFPA	0,25
	AUTRES	0,38
SOUS TOTAL 5		6,49
TOTAL		73,29

Figure 1 : Appui direct par partenaires au renforcement des programmes sanitaires (MDh)

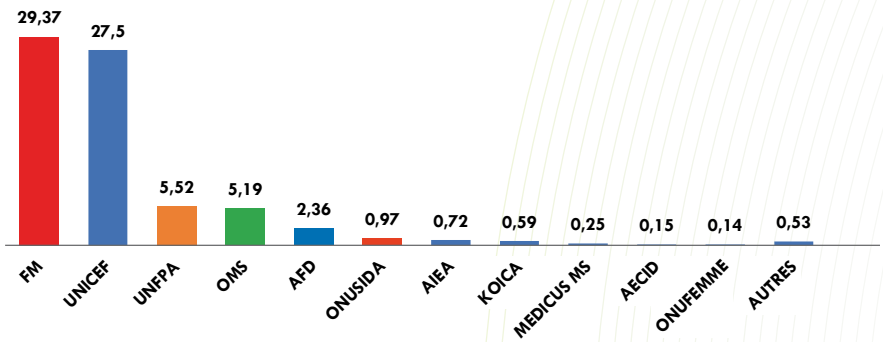

Figure 2 : Appui direct des partenaires par programme sanitaire (Mdh)

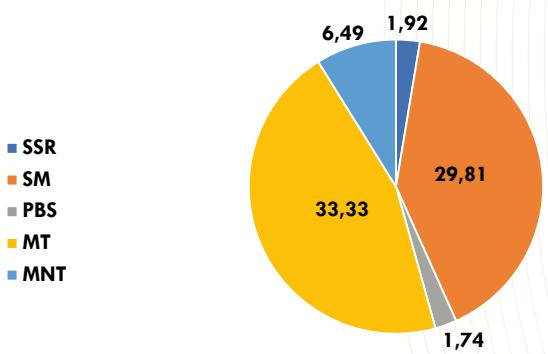

SYNTHESE GLOBALE

La coopération avec les partenaires techniques et financiers au titre de l'année 2022 s'est démarquée par une performance traduite, d'une part, par la mobilisation de nouveaux programmes d'appui budgétaire et l'atteinte des indicateurs des programmes existants afin de promouvoir la sécurité sanitaire et renforcer les fonctions du Système National de Santé.

Durant la période 2020-2022, les différents programmes d'appui budgétaire ont permis de mobiliser auprès des partenaires une enveloppe budgétaire d'environ 18,4 Milliards de Dhs en faveur de l'Etat. En effet, l'année 2022 a connu un décaissement d'environ 7 Milliards de Dhs portant le taux de décaissement global à environ 74% du montant total.

Appui budgétaire des Partenaires internationaux à la gestion des risques sanitaires 2020-2022

Montant mobilisé : 7,77 Milliards Dhs

Décaissement total : 5,80 Milliards Dhs

Taux de décaissement :

75%

Appui budgétaire des Partenaires internationaux au Système National de Santé y compris les programmes sur la Protection Sociale 2020-2022

Montant mobilisé : 10,67 Milliards Dhs

Décaissement total : 7,87 Milliards Dhs

Taux de décaissement :

74%

D'autre part, l'année 2022 a été marquée également par l'accompagnement direct des PTF pour assurer la gestion des risques sanitaires, le renforcement et l'optimisation des ressources du système national de santé, l'amélioration de l'offre de soins, et la promotion des programmes sanitaires. Ces actions ont bénéficié d'un montant d'environ 183,58 Millions de Dhs. Le graphique ci-après donne la répartition par domaine d'action en Millions de Dhs.

Figure 3 : Synthèse de l'appui direct ds PTF: Répartition des fonds mobilisés par domaine d'action (Mdhs)

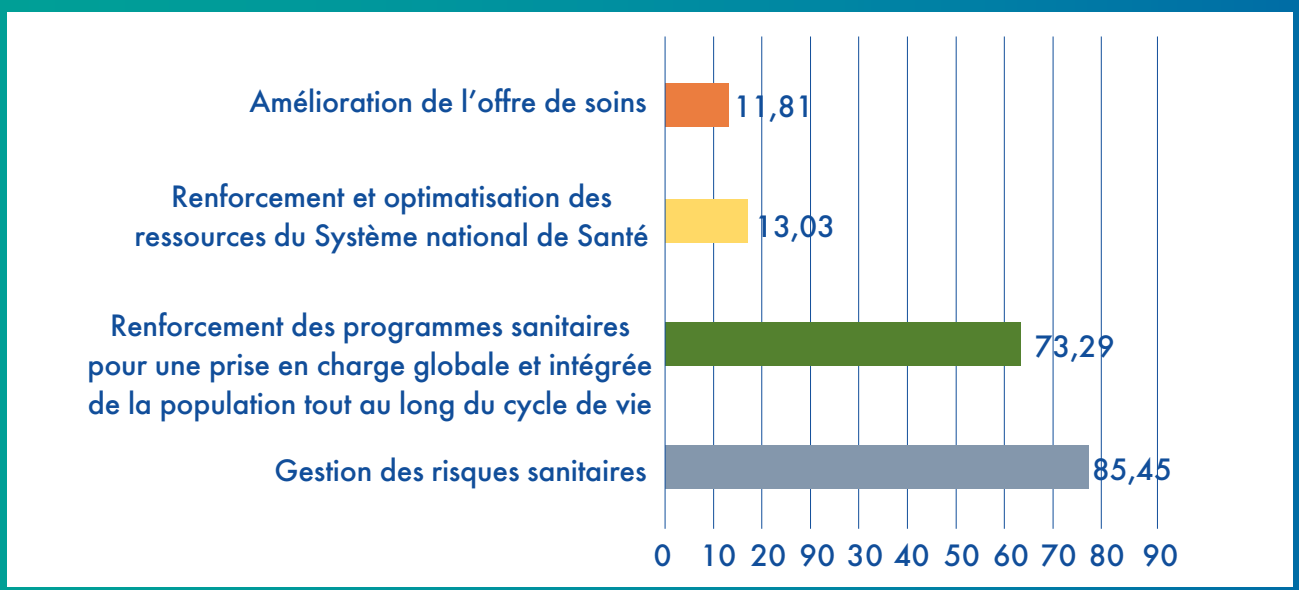
Amélioration de l'offre de soins
11,81
Renforcement et optimatisation des ressources du Système national de Santé
13,03
Renforcement des programmes sanitaires pour une prise en charge globale et intégrée de la population tout au long du cycle de vie
73,29
Gestion des risques sanitaires
85,45
0 10 20 90 30 40 50 60 70 80 90

CONCLUSION

L'année 2022 a été marquée par le renforcement de la diplomatie sanitaire, à travers l'établissement de nouveaux liens de coopération entre le Maroc et ses différents partenaires, dans la perspective d'améliorer la sécurité sanitaire et la santé mondiale.

A cet égard, l'appui en santé a concerné essentiellement la gestion des risques sanitaires, via le renforcement de la surveillance et de la veille épidémiologique, la réduction des risques sanitaires liés à l'environnement ainsi que la lutte contre la résistance aux antimicrobiens.

La coopération en santé, à travers l'apport d'expertise et le renforcement des capacités, a également concerné les principaux piliers du système national de santé ainsi que le renforcement des établissements de soins de santé primaires et hospitaliers.

En outre, dans la dynamique de poursuite des chantiers initiés par le Ministère de la Santé et de la Protection Sociale en matière de renforcement de la qualité de services, des efforts d'accompagnement des programmes sanitaires ont été mobilisés par une panoplie de partenaires internationaux.

La mise en œuvre du chantier Royal de la protection sociale, a pris quant à lui, une importance capitale en matière d'accompagnement des partenaires, c'est dans ce sens que l'année 2022 a connu la continuité et le démarrage de nouveaux programmes d'appui budgétaire élaborés avec plusieurs partenaires techniques et financiers, visant principalement la généralisation de la protection sociale et le renforcement de l'offre de soins.

Par ailleurs, la coopération Sud-Sud, s'est également consolidée pendant l'année 2022 à travers notamment la conclusion de nouveaux accords de coopération, le renforcement des capacités et le partage d'expertises. La collaboration avec l'UA a également pris de l'ampleur via l'ouverture vers des nouveaux domaines d'intérêt commun.

Conception et réalisation : AZ Editions - Rabat